**4 - III a** (2011-2012) — N° 1 **Annexe 9*ter***
**4 - III bcd** (2011-2012) — N° 1 **Annexe 9*ter***

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2011-2012

16 NOVEMBRE 2011

# PROJETS DE DÉCRET

**contenant le budget des recettes
de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012**

**contenant le budget général des dépenses
de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012**

# ADDENDUM

**Budgets des organismes d'intérêt public
de la Région wallonne ***

* Voir Doc. **4-III a** (2011-2012) – N° 1
Doc. **4-III bcd** (2011-2012) – N° 1
Doc. **4-III a** (2011-2012) – N° 1 Annexes 9 et 9*bis*
Doc. **4-III bcd** (2011-2012) – N° 1 Annexes 9 et 9*bis*.

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

# TABLE DES MATIÈRES

II. COMPÉTENCES DE M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ..... 3

1. Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEx) ..... 4

2. Agence wallonne des télécommunications ..... 57

# COMPÉTENCES DE M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES

# AGENCE WALLONNE A L'EXPORTATION ET AUX INVESTISSEMENTS ETRANGERS

(A.W.Ex.)

# PROJET DE BUDGET 2012

**RECETTES**

**SECTION I – OPERATIONS COURANTES**

(en milliers EUR)

| Article | Libellé | Budget 2012 | Budget 2011 |
|---|---|---|---|
| | | | |
| **06** | Dotation de la Région wallonne | 63.129 | 63.129 |
| | *Commerce extérieur* | *58.703* | *58.703* |
| | *Investissements étrangers* | *4.426* | *4.426* |
| | PM 2.Vert – Axe IV | 11.919 | 12.318 |
| | *Commerce extérieur* | *6.620* | *10.212* |
| | *Investissements étrangers* | *2.182* | *2.106* |
| **080** | Utilisation du Fonds de réserve | 1.818 | 1.491 |
| | | | |
| | | | |
| **11** | Récupérations sur dépenses de personnel | 88 | 37 |
| **12** | Récupérations sur frais de fonctionnement | 49 | 60 |
| **12** | Récupérations sur missions statutaires | 706 | 779 |
| **16** | Droits de participations | 1.738 | 1.738 |
| | *Commerce extérieur* | *1.573* | *1.573* |
| | *Investissements étrangers* | *165* | *165* |
| **16** | Produits divers | 1 | 5 |
| **16** | Interventions européennes | 0 | 0 |
| | | | |
| | **TOTAL RECETTES SECTION** | **79.448** | **79.557** |

**SECTION II – OPERATIONS DE CAPITAL**

| | | | |
|---|---|---|---|
| **810** | Remboursement de prêts, d'apports de capitaux, … | 25 | 40 |
| | **TOTAL RECETTES SECTION II** | **25** | **40** |

| | | |
|---|---|---|
| **TOTAL RECETTES** | **79.473** | **79.597** |

## DEPENSES

### SECTION I - OPERATIONS COURANTES

(en milliers EUR)

| | | **Budget 2012** | **Budget 2011** |
|---|---|---|---|
| Programme 1 | Dépenses de personnel | 23.899 | 23.985 |
| | *Commerce extérieur* | *21.143* | *21.267* |
| | *Investissements étrangers* | *1.954* | *2.023* |
| | *A charge du Fonds de réserve 2007 (personnel motivé) Branche CE : 648, Branche IE : 154* | 802 | *696* |
| Programme 2 | Dépenses de fonctionnement | 5.253 | 5.211 |
| | *Commerce extérieur* | *4.657* | *4.630* |
| | *Investissements étrangers* | *596* | *562* |
| Programme 3 | Dépenses relevant des missions statutaires de l'AWEX | 46.998 | 49.514 |
| | *Commerce extérieur* | *40.402* | *43.522* |
| | *Investissements étrangers* | *6.956* | *5.196* |
| | *Utilisation partielle du Fonds de réserve* | *1.016* | *796* |
| | **TOTAL DEPENSES SECTION I** | **77.167** | **78.710** |

### SECTION II - OPERATIONS EN CAPITAL

| | | | |
|---|---|---|---|
| Programme 2 | Dépenses de fonctionnement | 306 | 256 |
| | *Commerce extérieur* | *230* | *180* |
| | *Investissements étrangers* | *76* | *76* |
| Programme 5 | Transferts | 2.000 | 631 |
| | *Commerce extérieur* | *0* | *631* |
| | *Utilisation partielle du Fonds de réserve* | *0* | *0* |
| | *PM 2Vert* | *2000* | |
| | **TOTAL DEPENSES SECTION II** | **2.306** | **887** |
| | | | |
| **TOTAL DEPENSES** | | **79.473** | **79.597** |

**PROGRAMME 1**
**RESSOURCES HUMAINES**

(en milliers EUR)

| Article | Libellé | Budget 2012 | | Budget 2011 | |
|---|---|---|---|---|---|
| **11.10** | **Rémunérations et allocations du personnel** | | **19.250** | | **19.529** |
| | *Commerce extérieur* | *16.901* | | *17.192* | |
| | *Investissements étrangers* | *1.769* | | *1.863* | |
| | *A charge du Fonds de réserve 2007 (personnel motivé) Branche CE : 446 – branche IE : 134* | *580* | | *474* | |
| **11.40** | **Administrateurs** | | **27** | | **27** |
| 11.41 | Jetons de présence | 19 | | 19 | |
| 11.42 | Assurance accident corporel | 8 | | 8 | |
| **11.50** | **Assurances du personnel** | | **416** | | **398** |
| 11.51 | Responsabilité civile | 16 | | 17 | |
| | *Commerce extérieur* | *15* | | *15* | |
| | *Investissements étrangers* | *1* | | *2* | |
| 11.52 | Accidents du travail | 126 | | 134 | |
| | *Commerce extérieur* | *125* | | *133* | |
| | *Investissements étrangers* | *1* | | *1* | |
| 11.53 | Assurance-groupe | 274 | | 247 | |
| | *Commerce extérieur* | 169 | | *162* | |
| | *Investissements étrangers* | *105* | | *85* | |
| **11.60** | **Chèques-repas** | | **245** | | **201** |
| | *Commerce extérieur* | *202* | | *188* | |
| | *Investissements étrangers* | *21* | | *20* | |
| | *(à charge du fonds de réserve-personnel motivé)* | *22* | | | |
| **11.70** | **Intervention de l'employeur dans les frais de transport en commun** | | **234** | | **244** |
| | *Commerce extérieur* | 230 | | *240* | |
| | *Investissements étrangers* | 4 | | *4* | |
| **11.80** | **Masse d'habillement** | | **201** | | **222** |
| 11.81 | Tropiques | 1 | | 1 | |
| 11.82 | Autres *Commerce extérieur Investissements étrangers* | 200<br>*180*<br>20 | | 221<br>*196*<br>*25* | |
| | *A charge du Fonds de réserve 2007 (personnel motivé)* | *200* | | *221* | |
| **11.90** | **Réseau à l'étranger - dépenses spécifiques** | | **2.953** | | **2.988** |
| 11.91 | Indemnités de poste | 2.710 | | 2.710 | |
| 11.92 | Frais de scolarité | 0 | | 0 | |
| 11.95 | Plan de santé expatrié | 243 | | 263 | |
| 11.96 | Frais de garderie | 0 | | 15 | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **12.10** | **Formation du personnel** | | **404** | | **214** |
| | *Commerce extérieur* | *368* | | *175* | |
| | *Investissements étrangers* | *36* | | *39* | |
| **12.30** | **Frais de déplacement** | | **54** | | **53** |
| | *Commerce extérieur* | *45* | | *45* | |
| | *Investissements étrangers* | *9* | | *7* | |
| **12.50** | **Cotisation à l'ASBL Service public de Médecine du Travail** | | **10** | | **15** |
| **12.60** | **Cotisation au Service de santé administratif de l'Office médico-social de l'Etat** | | **6** | | **9** |
| | *Commerce extérieur* | *5* | | *8* | |
| | *Investissements étrangers* | *1* | | *1* | |
| **33.10** | **Subvention à l'ASBL Service social des Services du Gouvernement wallon** | | **100** | | **86** |
| | *Commerce extérieur* | *92* | | *85* | |
| | *Investissements étrangers* | *8* | | *1* | |
| **TOTAL DU PROGRAMME 1** | | | **23.899** | | **23.985** |

| | | **Utilisation 2012** | **Utilisation 2011** |
|---|---|---|---|
| 08.01.1 | Fonds de réserve 2005 - motivation du personnel (enveloppe année 2008-2010) | 0 | 162 |
| 08.01.5 | Fonds de réserve 2007 – motivation du personnel (enveloppe année 2011-2012) | 802 | 533 |
| | **Total** | **802** | **695** |

**PROGRAMME 2**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SECTION I**

| Article | Libellé | Budget 2012 | | Budget 2011 | |
|---|---|---|---|---|---|
| **12.10** | **Achat de biens non durables et de services** | | **1.231** | | **1.272** |
| 12.11 | Frais généraux, fournitures, informatique | 1.041 | | 1.092 | |
| | *Commerce extérieur* | *893* | | *942* | |
| | - *Logistique et autres* | *(600)* | | *654* | |
| | - *Informatique* | *(293)* | | *288* | |
| | - *Investissements étrangers* | *148* | | *150* | |
| 12.12 | Information / Documentation | 190 | | 180 | |
| | *Commerce extérieur* | 180 | | *180* | |
| | *Investissements étrangers* | 10 | | *0* | |
| **12.20** | **Frais d'aménagement et d'entretien** | | **367** | | **360** |
| 12.21 | Sièges centraux | 307 | | 301 | |
| | *EIWB I* | *193* | | *191* | |
| | *EIWB II* | *60* | | *57* | |
| | *Entrepôt* | *1* | | *1* | |
| | *Commerce extérieur* | 254 | | 249 | |
| | *Investissements étrangers* | 53 | | 52 | |
| 12.22 | Centres régionaux | 60 | | 59 | |
| **12.30** | **Locations bâtiments et dépenses énergétiques** | | **2.474** | | **2.429** |
| 12.31 | Loyer bâtiments / parkings | 2.351 | | 2.308 | |
| | *EIWB I* | *1.315* | | *1.289* | |
| | *EIWB II* | *279* | | *273* | |
| | *Entrepôt* | *20* | | *19* | |
| | *Centres régionaux* | *224* | | *219* | |
| | *Paris* | *238* | | *238* | |
| | *Commerce extérieur* | 2.076 | | *2.038* | |
| | *Investissements étrangers* | 275 | | *270* | |
| 12.32 | Dépenses énergétiques | 123 | | 121 | |
| **12.40** | **Leasing** | | **437** | | **425** |
| 12.41 | Informatique | 110 | | 115 | |
| | *Commerce extérieur* | 95 | | *100* | |
| | *Investissements étrangers* | 15 | | *15* | |
| 12.42 | Véhicules : | 224 | | 224 | |
| | Commerce extérieur | 142 | | *142* | |
| | *Invest. étrangers* | 82 | | *82* | |
| 12.43 | Copieurs | 97 | | 74 | |
| | *Commerce extérieur* | 85 | | *62* | |
| | *Investissements étrangers* | 12 | | *12* | |
| 12.44 | Autres | 6 | | 12 | |
| **12.50** | **Assurances** | | **100** | | **84** |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **12.60** | **Honoraires** | | **464** | | **465** |
| | *Commerce extérieur* | *463* | | *464* | |
| | *- Informatique* | *(180)* | | *195* | |
| | *- Gestion immeubles* | *(183)* | | *179* | |
| | *- R.H.* | *(55)* | | *40* | |
| | *- autres* | *(45)* | | *50* | |
| | *Investissements étrangers* | *1* | | *1* | |
| **12.80** | **Taxes / contributions fiscales** | | **180** | | **177** |
| | **TOTAL DU PROGRAMME 2 - SECTION I** | | **5.253** | | **5.211** |

**PROGRAMME 2**
**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**
**SECTION II**

| **Article** | **Libellé** | **Budget 2012** | | **Budget 2011** | |
|---|---|---|---|---|---|
| **74** | **Patrimoine mobilier** | | **306** | | **256** |
| 74.10 | Achat de biens meubles durables | 306 | | 256 | |
| 74.11 | Services centraux | 306 | | 256 | |
| | *Logistique* | *50* | | *50* | |
| | *Informatique* | *180* | | *130* | |
| | *Commerce extérieur* | *230* | | *180* | |
| | *Investissements étrangers* | *76* | | *76* | |
| | **TOTAL DU PROGRAMME 2** | | **306** | | **256** |

**PROGRAMME 3**
**DEPENSES RELEVANT DES MISSIONS STATUTAIRES**
**SECTION 1**

(en milliers EUR)

| Article | Libellé | Budget 2012 | | Budget 2011 | |
|---|---|---|---|---|---|
| **12** | **ACTIONS EN FAVEUR DES ENTREPRISES** | | **32.298** | | **38.337** |
| **12.10** | **Services aux entreprises** | | **22.081** | | **24.278** |
| 12.11 | Exécution du programme d'action à l'étranger | 15.029 | | 18.552 | |
| | *Programme annuel* | *9.432* | | *9.259* | |
| | *Com ext* | *7.932* | | *7.905* | |
| | *WBDM* | *360* | | *358* | |
| | *Investissements étrangers* | 1.140 | | *996* | |
| | *PM 2.Vert – Axe II* | 7.394 | | *9.293* | |
| | *Soutien à l'exportation* | 4.200 | | *7.812* | |
| | *Soutien à l'accueil des investisseurs étrangers* | 3.194 | | *1.481* | |
| 12.12 | Missions / actions diverses | 182 | | 133 | |
| 12.13 | Programmes jeunes | 975 | | 1.016 | |
| | *Explort* | *575* | | *616* | |
| | *PM 2.Vert – Axe I - Bourses Explort* | *400* | | *400* | |
| 12.14 | Information aux acteurs économiques wallons | 421 | | 426 | |
| 12.15 | Promotion de la Wallonie à l'Etranger | 3.538 | | 4.068 | |
| | *Commerce extérieur* | *2.070* | | *2.165* | |
| | *Investissements étranger* | *468* | | *403* | |
| | *PM 2.Vert – Axe IV : positionnement de la Wallonie à l'international* | *1.000* | | *1.500* | |
| 12.16 | Bases de données | 20 | | 20 | |
| 12.17 | Grand Prix à l'Exportation | 170 | | 0 | |
| 12.18 | Incubateurs | 139 | | 64 | |
| 12.19 | Euro Office Services | | | 0 | |
| **12.20** | **Réalisation d'audits et de missions de consultance en faveur des entreprises** | | **700** | | **675** |
| | SCE-SDE | 200 | | 175 | |
| | PM 2.Vert Axe IV : soutien de partenariats et de sous-traitance d'entreprises wallonnes de haut niveau | 500 | | 500 | |
| **12.30** | **Conventions d'experts et de consultants** | | **1.387** | | **1.498** |
| | *Commerce extérieur* | *128* | | *67* | |
| | *Investissements étrangers* | *634* | | *806* | |
| | *PM 2.Vert Axe IV : création centres de services en Wallonie pour les investisseurs étrangers* | *625* | | *625* | |
| **12.40** | **Conventions de coopération en matière de formation et de soutien au commerce extérieur** | | **635** | | **674** |
| **12.50** | **Actions des Centres régionaux** | | **50** | | **36** |
| **12.90** | **Réseau à l'étranger - dépenses spécifiques** | | **11.372** | | **11.176** |
| 12.91 | Fonctionnement | 11.372 | | 11.176 | |
| | *Commerce extérieur* | *10.477* | | *10.291* | |
| | *Investissements étrangers* | 895 | | *885* | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **30** | **SUBVENTIONS** | | **10.470** | | **10.240** |
| **30.10** | **Subventions R. W.** | | **10.470** | | **10.240** |
| 30.11 | S. I. E. | 200 | | 200 | |
| 30.12 | EUROCHALLENGE | 0 | | 0 | |
| 30.13 | Foires subsidiées | 3.950 | | 4.200 | |
| 30.14 | Mémorants | 0 | | 0 | |
| 30.15 | F. C. E. (Fédérations) | 800 | | 800 | |
| 30.16 | Formation | 100 | | 120 | |
| 30.17 | Portage PME | 5 | | 5 | |
| 30.18 | P. E. I. | 90 | | 90 | |
| 30.19 | Bureaux collectifs | 100 | | 100 | |
| 30.20 | Assistance prospection | 2.400 | | 2.400 | |
| 30.21 | Mini-sites (CD ROM) | 0 | | 0 | |
| 30.22 | Expertises SCE/SDE | 1.000 | | 1.000 | |
| 30.23 | Cartes de visite d'entreprises | 1.600 | | 1.100 | |
| 30.29 | Subventions diverses | 225 | | 225 | |
| 30.30 | Subventions - Programmes européens | | 0 | | 0 |
| 30.33 | Objectif 3 | 0 | | 0 | |
| 30.36 | INTERREG III | 0 | | 0 | |
| | | | | | |
| **34** | **CONTRIBUTIONS** | | **113** | | **140** |
| 34.10 | **Opérateurs économiques** | | **95** | | **120** |
| 34.20 | **Organismes internationaux** | | **0** | | **0** |
| 34.21 | | 0 | | 0 | |
| 34.30 | **Divers (contribution carbone)** | | **18** | | **20** |
| | | | | | |
| | **TOTAL DU PROGRAMME 3 - section I** | | **46.998** | | **48.717** |

| | | **Ajusté 2011** | **budget 2012** |
|---|---|---|---|
| 08.01.1 | Fonds de réserve 2005: Progr. Europ.+ Cofin intern | 151 | 0 |
| 08.01.1 | Fonds de réserve 2005: Campagne de visibilité | 0 | 0 |
| 08.01.3 | Fonds de réserve 2006: Campagne de visibilité | 0 | 0 |
| 08.01.3 | Fonds de réserve 2006: réaménagement bureaux AEC | 0 | 0 |
| 08.01.3 | Fonds de réserve 2006: réaménagement bureaux AEC poste IE (nl) | 0 | 0 |
| | **Utilisation Fonds de réserve 2007** | | |
| 08.01.5 | Attractivité Pays Bas: IE (partenariat UWE) | 126 | 0 |
| 08.01.5 | Banque de données (boni 2007 - IE) | 0 | 0 |
| 08.01.5 | Expert finances islamiques | -15 | 0 |
| 08.01.5 | Renforcement équipe de prospection USA et Inde | 231 | |
| 08.01.5 | Incubateur Chine – Inde (Wu Han, New Delhi et Hong Kong…) | 15 | 15 |
| 08.01.5 | Visibilité BRIC (réédition brochures) | 0 | 0 |
| 08.01.5 | BD Solvabilité entreprises | 0 | 0 |
| 08.01.5 | Prescripteurs France | 0 | 0 |
| 08.01.5 | Texas A&M | 0 | 0 |
| 08.01.5 | Evènements culturels (Shanghai) | 0 | 0 |
| | **Utilisation Fonds de réserve 2008 -2009** (4.710) | | 0 |
| 08.01.5 | Expert finances islamiques + business Arab Academy | 205 | 265 |
| 08.01.5 | Sofinex:Fonds des pays émergents | 2.000 | 0 |
| 08 .01.5 | Renforcement équipe de prospection USA et Inde | 19 | 200 |
| 08.01.5 | Actions Investissements étrangers Pays Bas | 79 | 276 |
| 08.01.5 | Incubateur technologique Charleroi (Peco) | 2 | 110 |
| 08.01.5 | Exposition internationale de Yeosu | | 150 |
| 08.01.5 | Autres actions | | |
| | **Total** | **2.813** | **1.016** |

**PROGRAMME 5**
**TRANSFERTS SECTION 2**

| Article | Libellé | Budget 2012 | | Budget 2011 | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | |
| **51.21** | **SOFINEX** | | **2.000** | | **631** |
| | Participation AWEX | 0 | | | |
| | Pays émergents - Interventions directes | | | 631 | |
| | PM 2.Vert – Axe IV | 2.000 | | | |
| | Utilisation du boni | 0 | | | |
| | **TOTAL DU PROGRAMME 5 - SECTION II** | | **2.000** | | **631** |

# AGENCE WALLONNE A L'EXPORTATION ET AUX INVESTISSEMENTS ETRANGERS

## (A.W.Ex.)

## PROJET DE BUDGET 2012

## PROGRAMME JUSTIFICATIF

### I. BRANCHE COMMERCE EXTERIEUR

#### I. Recettes

##### I.1. Tableau des recettes

**SECTION I - OPERATIONS COURANTES**

| Article | Libellé | Budget 2012 (en milliers d'euro) |
|---|---|---|
| | | |
| **06.01** | Dotation de la Région wallonne | 58.703 |
| | PM 2.Vert | 8.100 |
| **08.01** | Utilisation du fond de réserve (branche CE) | 1.078 |
| | | |
| **11.01** | Récupérations sur dépenses de personnel | 88 |
| **12.01** | Récupérations sur frais de fonctionnement | 49 |
| **12.02** | Récupérations sur missions statutaires | 706 |
| **16.01** | Droits de participation | 1.573 |
| **16.02** | Produits divers | 1 |
| | | |
| | | |
| | **TOTAL RECETTES SECTION I** | 70.298 |

**SECTION II - OPERATIONS EN CAPITAL**

| Article | Libellé | Budget 2012 (en milliers d'euro) |
|---|---|---|
| **81.01** | Remboursement de prêts, d'apports de capitaux | 25 |
| | | |
| | **TOTAL RECETTES SECTION II** | **25** |

| Article | Libellé | Budget 2012 (en milliers d'euro) |
|---|---|---|
| | Utilisation solde Fonds de réserve 2005 et 2007 (personnel motivé) | 35 |
| | Utilisation Fonds de réserve 2006-2007-2008-2009 (entreprises) | 1.564 |
| | Utilisation Fonds de réserve 2005 (programmes européens) | 336 |
| **TOTAL AUTRES RECETTES POSSIBLES SECTION I** | | **1.935** |

**Commentaires par article**

**SECTION I - OPERATIONS COURANTES**

**Art. 06.01. - Dotation de la Région wallonne**

ƒ Base légale, décrétale ou réglementaire :
- oDécret du 2 avril 1998 créant l'Agence wallonne à l'exportation ;
- oContrat de gestion.

ƒ Montant du crédit proposé : **58 703 milliers d'euro**
ƒ Perception trésorerie : trimestrielle

ƒ PM2 . Vert : **8.100 milliers d'euro**

**Art. 08.01. – Fonds de réserve**

ƒ Montant du crédit proposé : **1 078 milliers d'euro**
ƒ Ce crédit sert de réceptacle

Le contrat de gestion prévoit que les soldes éventuels des dotations régionales seront affectés à un fonds de réserve au sein de l'AWEX avec l'accord du Gouvernement sur base des comptes annuels clôturés de manière à être examinés lors du contrôle budgétaire qui suit.

En sa séance du 21 décembre 2006, le Gouvernement wallon a approuvé l'affectation du solde budgétaire 2005 à un fonds de réserve au sein de l'AWEX. Le montant réservé (4,2 mios d'euros) est destiné à une pérennisation des moyens d'actions relatifs à :

- la présence au sein de l'Agence d'un personnel compétent et motivé (2,2 mios d'euros sur une période de 4 ans) ;
- l'élargissement et la diversification de la campagne de visibilité internationale (1 mio d'euros) ;
- la valorisation d'opportunités résultant de programmes et cofinancements européens et internationaux (1 mio d'euros).

Les moyens d'actions pour la campagne de visibilité internationale ont été utilisés dans le cadre du budget 2007. Un montant de 284.400 € a été dépensé en 2008 pour l'axe « présence d'un personnel compétent et motivé » (promotions, indemnités de représentation, masses d'habillement). Un montant de 707.310 € a été dépensé en 2009 alors que 1.045.650 € et le solde de 162.200 € ont été dépensés en 2010 et 2011.

Il reste la partie "valorisation d'opportunités résultant de programmes et cofinancements européens et internationaux" (1.000.000 €). Cette enveloppe a été utilisée partiellement en 2011 pour les projets suivants :

a) Technocité (engagement de 312.500 € sur 5 ans de 2009 à 2013) ;
b) L'accueil ESA en Brabant Wallon (dépense de 40.000 € effectuée en 2009) ;
c) Contribution de 80.000 € à un fonds d'expertise pour la Syrie (dépenses à concurrence de 43.710 € en 2009, et de 22.150 € en 2010, soit un solde de 14.150 €)
d) Cité Internationale : De la TV au Web (32.174 € de dépenses planifiées sur 2009 dont 16.529 € réalisées) ;
e) Programme de formation du CD au Web Tv de la Cité Internationale (30.000 € en 2009) ;
f) Contribution de 150.000 € à la banque Interaméricaine pour une mise à niveau PME à Haïti (dépense effectuée en 2009) ;
g) Une contribution de 50.000 € effectuée en 2009 en faveur de l'ONDUDI/ARMENWAL
h) La somme de 69.886 € pour l'accompagnement de projets européens (Interreg, Erasmus) a été réallouée, en 2010, à concurrence de 68.860 € pour l' UCM (partenariat interentreprises).

Cette enveloppe est entièrement affectée. Les échéances restantes, soit 336.000 € sont planifiées à partir de 2013 ou lors des prochains ajustements tant en 2011 que 2012.

En ce qui concerne le boni de l'exercice 2006, le Gouvernement a marqué son accord sur l'affectation suivante:

1. 1.950.000 € dans les rubriques 30.11 à 30.29 "Subventions R.W." en fonction du taux d'utilisation des incitants par les entreprises ;
2. 1.050.000 € pour l'élargissement et la diversification de la campagne de visibilité internationale ;
3. 1.000.000 € via la SOFINEX.

Les axes 2° et 3° ont été utilisés dans le cadre du budget 2008. Le premier a été utilisé partiellement à concurrence de 1.700.000 € en faveur de contributions à la SOFINEX pour le fond des pays Emergents. Le solde de 250.000 € est repris partiellement dans les prévisions d'utilisation budgétaires pour l'année 2010 à concurrence de 164.000 € pour le réaménagement de bureaux AEC.

Enfin, en sa séance du 13 juin 2008, le Conseil d'administration a décidé de proposer au Gouvernement de pouvoir affecter à un fonds de réserve un montant complémentaire de 3,980 millions d'euros résultant des soldes des dotations régionales 2007 (hors actions prioritaires), afin de prévoir la possibilité d'utiliser sur une base pluriannuelle ce montant pour les projets suivants :

1. Poursuite de la politique en matière de motivation du personnel.
2. Renforcement de l'attractivité de la Wallonie vis-à-vis des Pays-Bas.
3. Renforcement de la fonction de veille dans le domaine des investissements étrangers.
4. Création d'un centre de services adaptés aux investisseurs chinois.
5. Constitution d'une plate-forme de valorisation des compétences et capacités wallonnes en matière de développement durable, en transversalité par rapport aux secteurs des pôles de compétitivité du plan Marshall (stand, matériel de promotion).
6. Développement, en matière de finances islamiques, d'une force d'expertise (en termes d'attraction possible d'investissements étrangers) et de conseil (par rapport aux besoins de partenariat international d'entreprises wallonnes).
7. Approfondissement de l'accord de coopération avec Texas A&M University par la constitution d'un espace paritaire d'encouragement aux initiatives de partenariat d'entreprises résultant de cette coopération et par l'implication d'institutions d'autres pays (Qatar, Chine).
8. Amélioration de la présence AWEx en Russie.
9. Utilisation de grands évènements culturels à l'étranger, en liaison avec nos opérateurs culturels, pour valorisation de nos entreprises et atouts.
10. Mise en place ou utilisation d'infrastructures de prospection pour nos entreprises en Inde.
11. Renforcement des moyens de la SOFINEX en réponse aux besoins des entreprises wallonnes en matière de partenariat international.

En sa séance du 23/10/2008, le Gouvernement Wallon a marqué son accord sur l'affectation au fonds de réserve d'une somme de 3,98 millions d'EUR, selon le principe de concentration, pour des activités non récurrentes et, notamment :

a) la poursuite de politique en matière de motivation du personnel ;
b) le renforcement de l'attractivité de la Wallonie ;
c) les Grands évènements culturels à l'étrangers ;
d) une amélioration de la présence AWEX sur certains marchés émergents.

Dans cette optique, l'AWEx a réservé une enveloppe de 1.370.000 € pour les besoins du premier axe : 533.000 € et 802.000 € ont été imputés sur les crédits des années 2011 et 2012, le solde de 35.000 € épuisera l'enveloppe en 2013. Le second axe a fait l'objet d'une réservation globale de 1.600.000 € dont les dépenses sont principalement planifiées sur les années 2009, 2010 et 2011.

Cela concerne principalement :

a) le renfort de l'attractivité des Pays-Bas pour les investissements étrangers : 400.000 € (191.000 € dépensés en 2009 et 83.600 € en 2010), le solde de 125.820€ est prévu pour une utilisation en 2011. Le boni 2008-2009 prévoit sur 2011 une utilisation additionnelle de 79.000 € ce qui fixe, pour le 31.12.2011, un total prévisible de dépenses de 479.000 €) ;

b) l'achat de Base de données pour la veille des investissements étrangers ainsi que pour la solvabilité des entreprises (35.000 €) ;

c) le développement de centres de services et d'incubateurs pour l'Asie (26.000 € dépensés en 2009, et 274.000 € prévus en 2010). A partir de 2011, ces crédits sont intégrés dans une enveloppe de 500.000 € prévue pour le Plan Marshall ;

d) USA et Inde : le renforcement des équipes de prospection + projet Texas A&M (590.000 €) : (97.690 € dépensés en 2009, 247.830 € dépensés en 2010 donnant un solde disponible de 244.480 € fin 2010) Ce solde sera consommé sur l'année 2011. Une enveloppe complémentaire s'ouvrant sur le boni 2008-2009 pour la poursuite de cette démarche.

e) Le renforcement des prescripteurs en France pour les Investissements étrangers (125.000 €)

Le troisième axe a fait l'objet d'une réservation d'une somme de 200.000 € pour renforcer la présence Wallonne à l'Exposition Universelle de Shangai (2010). Ce budget a été utilisé sur l'année 2010 à concurrence de 191.000 €.

Enfin, le quatrième axe a fait l'objet d'une réservation de 810.000 € qui concerne les actions suivantes :

a) Renforcement des moyens de la Sofinex (Fonds des pays émergents). Soit, une somme de 340.000 € payée en 2009 ;
b) L'engagement par l'Awex d'un expert en Finances Islamiques (convention qui court sur les années 2009-2010 pour un montant de 300.000 €). Cette action est prolongée pour les années 2011-2012 sur le boni 2008-2009, s'y ajoute une budget complémentaire en 2012 pour l'organisation d'un « Standard Business Arabic Academy », cours et séminaires destinés aux jeunes et aux entreprises ;
c) La réédition de brochures pour la visibilité BRIC (170.000 €) qui est planifiée sur l'exercice 2010. La somme de 160.120 € a été dépensée en 2010.

Par ailleurs, en ses séances du 4 décembre 2009 et du 30 avril 2010, le Conseil d'Administration de l'AWEx a chargé son Administrateur général de proposer au Gouvernement de pouvoir affecter à un fonds de réserve un montant complémentaire de 4,710 millions d'euros résultant des soldes des dotations régionales 2008 et 2009 (hors actions prioritaires), afin de prévoir la possibilité d'utiliser, sur une base pluriannuelle, ce montant pour des actions non récurrentes en faveur des entreprises. Ces propositions ont été mises à l'agenda du Gouvernement Wallon pour la fin du mois de septembre 2010.

Lors du premier ajustement budgétaire de l'année 2011, l'AWex a prévu une contribution provisionnelle de l'ordre de 2.000.000 € pour couvrir ses interventions en faveur du Fonds des pays émergents de la SOFINEX. Aussi, un complément de 190.000 € est prévu pour l'expert en finances islamiques. En 2012, il est prévu de poursuivre les actions suivantes :

a) Expert finances islamiques et « Standard Business Arabic Academy » (265.000 €) ;
b) Le renforcement des équipes de prospection USA et Inde (200.000€) ;
c) Les actions en cours sur les Pays Bas (Consultant Rotterdam, La Haye : 276.000 €).
d) Le lancement d'un incubateur technologique à Charleroi (PECO) pour 110.000 €

Par ailleurs, dans le cadre de l'organisation de l'exposition internationale de Yeosu (Corée du Sud) : une somme de 150.000 € est à programmer pour la tenue d'une opération de relations publiques en liaison avec la promotion de la candidature de Liège à l'Exposition internationale de 2017. Une promotion sectorielle de la Wallonie sera également menée dans ce cadre.

Enfin, une somme de 1.404.000 € est réservée pour d'autres actions non récurrentes en faveur des entreprises.

**Art. 11.01. – Récupérations sur dépenses de personnel**

*ƒ* Montant du crédit proposé : **88 milliers d'euro**

*ƒ* Ce crédit sert de réceptacle

- au remboursement du trop-perçu en traitements, allocations ou indemnités par les agents de l'Agence. Des sommes sont parfois indûment versées à des agents. Les cas les plus fréquents résultent des mises en disponibilité pour maladie et des demandes de congé introduites tardivement. Les montants payés indûment sont, soit retenus sur les rémunérations ultérieures avec l'accord de l'agent, soit remboursés directement par les agents et versés sur cet article ;
- au remboursement des traitements d'agents de l'Agence détachés dans les Cabinets ministériels fédéraux.

**Art. 12.01. – Récupérations sur frais de fonctionnement**

*ƒ* Montant du crédit proposé : **49 milliers d'euro**

*ƒ* Ce crédit comptabilise :

o L e loyer payé par WBI pour la location de la propriété de l'AWEx à Québec
o Le précompte immobilier préfinancé par l'Awex pour l'EIWB2 à récupérer auprès de WBI ;

.

*ƒ* Perception trésorerie : non réglementée.

**Art. 12.02. – Récupérations sur missions statutaires**

*ƒ* Montant du crédit proposé : **706 milliers d'euro**

*ƒ* Ce crédit sert de réceptacle aux quotes-parts des autres Administrations dans les missions organisées par
l'AWEX.

*ƒ* la quote-part des entreprises dans le cadre d'EXPLORT

*ƒ* Une contribution de la SOFINEX dans les frais généraux générés par la mise à disposition de personnel par
l'AWEX pour la gestion de dossiers

*ƒ* La ristourne de TVA obtenues (exemption – exonération) pour les salons à l'étranger organisés par l'AWEX ;

*ƒ* Les quotes-parts versées par les entreprises pour l'utilisation des Welcome Offices – Incubateurs.

**Art. 16.01. – Droits de participation**

*ƒ* Montant du crédit proposé : **1 573 milliers d'euro**

*ƒ* Ce crédit absorbe

o l'inscription des entreprises aux foires et salons ;
o le remboursement des frais exposés pour compte des entreprises (surface, téléphone, …) ;

**Art. 16.02. – Produits divers**

*ƒ* Montant du crédit proposé : **mille euro**

*ƒ* Ce crédit comptabilise les intérêts créditeurs auprès des organismes bancaires.

Du fait de la centralisation de nos comptes chez Dexia, les intérêts créditeurs ne sont plus perçus par l'AWEx.

Désormais, seuls les comptes du réseau AEC sont encore hébergés à l'AWEX.

## SECTION II - OPERATIONS EN CAPITAL

**Art. 81.01. - Remboursement de prêts, d'apports de capitaux , etc.**

*f* Montant du crédit évalué : **25 milliers d'euro**
*f* Ce crédit est destiné à prendre en compte les remboursements en provenance des prêts, participations…
*f* Perception trésorerie : non réglementée.

## AUTRES RECETTES POSSIBLES

Ces recettes reprennent, pour information, le fonds de réserve résiduel non affecté à l'année 2012. C'est celui qui pourrait subsister au terme de l'année 2012 qui est engagé ou réservé pour les années ultérieures. Il s'agit respectivement des affectations suivantes :

a) Motivation du personnel : le solde de l'enveloppe du boni 2007, soit 35.000 € ;
b) Actions non récurrentes en faveur des entreprises (y compris campagne de visibilité et cofinancements européens) : le solde de l'enveloppe du boni 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009, soit **1.935.000** €

## II. Dépenses

### II.1. Liste des programmes

**TABLEAU SYNTHÉTIQUE**

| | | **Budget 2012 en milliers d'euro** |
|---|---|---|
| Programme 1 | Dépenses de ressources humaines | 21.143 |
| | Utilisation du Fonds de réserve 2007 | 648 |
| | | |
| Programme 2 | Dépenses de fonctionnement | 4.657 |
| Programme 3 | Dépenses relevant des missions | 34.302 |
| | PM 2. Vert | 6.100 |
| | Utilisation du Fonds de Réserve | 430 |
| | **TOTAL** | **67.280** |
| | | **Budget 2012 en milliers d'euro** |
| Programme 2 | Dépenses de fonctionnement | 230 |
| Programme 5 | Transferts | |
| | Pm2v | 2.000 |
| | **TOTAL** | **67.670** |

| | **SECTION 1 - OPERATIONS COURANTES AUTRES DEPENSES POSSIBLES** | |
|---|---|---|
| | Utilisation solde Fonds de réserve 2007 (personnel motivé (3 ans) | 35 |
| | Utilisation Fonds de réserve 2005 (programmes européens et internationaux) | 336 |
| | Utilisation Fonds de réserve (entreprises) boni 2007-2008-2009 | 1.564 |
| | **TOTAL AUTRES DEPENSES POSSIBLES** | **1.935** |

## III. 2. Tableau des dépenses

**PROGRAMME 1**
**DEPENSES DE RESSOURCES HUMAINES**

| | | | |
|---|---|---|---|
| 11.10 | Rémunérations et allocations du personnel | 16 901 | 446 |
| 11.40 | Administrateurs | 27 | |
| 11.50 | Assurances du | 309 | 22 |
| 11.60 | personnel Chèques- | 202 | |
| 11.70 | repas | 230 | 180 |
| 11.80 | Intervention de l'employeur dans les frais de transport | 1 | |
| 11.90 | en commun | 2 | |
| 12.10 | Masse d'habillement | 953 | |
| 12.30 | Réseau à l'étranger. - Dépenses spécifiques | 368 | |
| 12.50 | Formation du personnel | 45 | |
| 12.60 | Frais de déplacement | 10 | |
| | | **21 143** | **648** |

**Art. 11.10. - Rémunérations et allocations du personnel**

- Base légale, décrétale ou réglementaire :
  - Décret du 2 avril 1998 créant l'Agence wallonne à l'Exportation, modifié par le décret du 1er avril 2004 ;
  - Législation sociale.
- Montant du crédit proposé: **16 901** milliers d'euro
- Montant du crédit affecté : **446** milliers d'euro (utilisation du fond de réserve)
- Ce crédit est destiné à couvrir la charge des rémunérations et allocations payées aux agents définitifs et contractuels de l'Agence.
- Liquidation trésorerie : mensuelle.

L'effectif total de la branche Commerce extérieur au 31 août 2011 s'élève à 371,56 unités ETP réparties comme suit :

- 99,6 agents définitifs;
- 271,96 agents contractuels, dont :
  - 90,61 agents contractuels travaillant en Belgique;
  - 53 attachés économiques et commerciaux sous contrat de droit belge;
  - 4 secrétaires commerciaux sous contrat de droit belge;
  - 4 ,5 assistants de secrétariat sous contrat de droit belge;
  - 117,35 agents sous contrat de droit local (secrétaires commerciaux et assistants) ;
  - 2,5 agents engagés dans le cadre du Plan Marshall (Explort).

Les rémunérations de ces agents sont imputées sur l'article 11.10., à l'exception de celles des agents engagés dans le cadre du Plan Marshall (Explort) qui sont à charge de l'article 12.11. du programme 3 et de celles des agents sous contrat de droit local (secrétaires commerciaux et assistants) qui sont à charge du budget des postes à l'étranger (article 12.91 - programme 3).

Par ailleurs, compte tenu de l'adoption d'un nouveau cadre de l'AWEx par le Gouvernement wallon, le personnel statutaire peut bénéficier de l'octroi de promotion et de fonctions supérieures et le personnel contractuel de valorisation barémique. La charge budgétaire induite est financée par une utilisation partielle du fonds de réserve 2007 (446 milliers €).

Salaires proprement dits

a) Rémunérations suivant les barèmes

b) Autres éléments de la rémunération :

- Allocation de foyer ou de résidence
- Pécule de vacance
- Allocation de fin d'année Autres allocations :

- Fonctions supérieures : allocation accordée aux agents qui exercent des fonctions supérieures et bénéficient, dans ce cadre, de l'échelle de traitement correspondant à l'emploi sur lequel lesdites fonctions sont exercées.
- Heures supplémentaires : cette allocation est accordée pour prestations à titre exceptionnel de :
  - 1/1850e de la rémunération globale annuelle pour toute heure de prestation supplémentaire prestée par
    des agents de niveaux 2+, 2, 3 et 4.
- Lauréats d'un concours d'accession : allocation forfaitaire annuelle accordée à l'agent lauréat d'un concours d'accession aux niveaux 3, 2 ou 1 qui, à l'expiration de deux ans à dater du procès- verbal de clôture de ce concours, n'a pas été nommé au grade pour lequel il a concouru.
- Allocations pour connaissance de langues : allocation correspondant à 10% du traitement brut accordée aux AEC qui ont fourni la preuve de la connaissance approfondie d'au moins une langue autre que le français, le néerlandais, l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien et le portugais. Cette allocation est accordée aux agents affectés dans un poste où la connaissance de cette langue est nécessaire à leur activité professionnelle.
- Allocations pour connaissance de langues nationales : les agents répondant aux conditions fixées par l'AGW du 7 juin 2007 perçoivent une allocation annuelle de 350 EUR (non indexée) quel que soit leur niveau.
- Prime de bilinguisme : allocation de 24,79 EUR pour les agents de niveau 1 et de 12,40 EUR pour les agents des autres niveaux. Cette prime est applicable à la Région. Liquidation mensuelle intégrée au traitement.
- Indemnité pour l'utilisation d'une bicyclette : indemnité accordée dans le cadre de l'intervention de l'employeur dans les frais de transport *domicile-lieu de travail*. Cette indemnité de 0,15 EUR par km parcouru en vélo est soumise à l'index. Liquidation sur base d'une déclaration de créance introduite au Service du Personnel.
- Allocation et indemnité forfaitaires spécifiques aux chauffeurs : l'allocation forfaitaire non indexée est de 272,19 EUR par mois et l'indemnité forfaitaire non indexée est de 206,50 EUR par mois. Il s'agit donc d'un *droit acquis* par les agents de l'ex-OBCE et n'est pas applicable aux autres agents de la Région. Elles compensent et remplacent les heures supplémentaires, frais de séjour, chèques-repas perçus par les chauffeurs de la Région. Liquidation mensuelle intégrée au traitement.
- Primes pour frais de représentation : destinées à couvrir les dépenses auxquelles le personnel de direction doit faire face. Elles ont fait l'objet d'un ruling fiscal préalable, et sont notamment liées aux éléments suivants :
  - nécessité de disposer d'un espace de travail aménagé à domicile (plus petits frais de bureau) ;
  - frais de communication (ligne ADSL, fax, ….) ;
  - frais de représentation sensu stricto (participation à des évènements économiques ou socioculturels, participation à des visites officielles, présence obligatoire à des réceptions, relations publiques, contacts en Belgique ou à l'étranger dans le cadre de la gestion du réseau, tenue de séminaires, représentation de l'AWEx dans le cadre de salons internationaux …) ;
  - frais divers de minime importance (horodateurs, parking, car-wash, taxi, publications sans factures, ….).

Ces dépenses font partie de l'enveloppe à charge du fonds de réserve 2007« personnel motivé »

Cotisations sociales à charge de l'employeur

a. Cotisations patronales O.N.S.S
b. Cotisations patronales O.S.S.O.M

Autres charges sociales de l'employeur

a) Allocations familiales :
   - Agents statutaires et contractuels en Belgique
     La charge budgétaire 2012 a été estimée sur base de la situation actuelle et en tenant compte des changements liés à l'âge des enfants bénéficiaires.

- Attachés économiques et commerciaux
  En sa séance du 10 juin 1999, le Gouvernement wallon a adopté un arrêté qui instaure l'octroi d'allocations familiales supplémentaires dans les conditions identiques à celles qui prévalent pour les agents des postes diplomatiques de l'Etat fédéral (allocations triples).

b) Allocations de naissance et primes d'adoption
c) Frais funéraires

Les récentes modifications du Code de la fonction publique wallonne reprises dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 27 mars 2009 vont induire des promotions directement liées à l'ancienneté dès lors que les quotas des emplois de promotion ont été supprimés. Ces mesures sont partiellement applicables au personnel contractuel.

**Art. 11.40. – Administrateurs**

ƒBase légale, décrétale ou réglementaire :
- o Décret du 02 avril 1998 créant l'Awex
- o Loi du 13 juillet 2005 instaurant une cotisation annuelle à charge de certains organismes

ƒ Montant du crédit proposé : **27milliers d'euro**
ƒ Ce crédit est subdivisé en : voir 11.41 et 11.42 ci-dessous
ƒ Liquidation trésorerie : trimestrielle.

**Art.11.41. - Jetons de présence**

ƒMontant du crédit proposé : **19 milliers d'euro**
ƒCe crédit est destiné à payer le montant des indemnités et jetons de présence des membres du Conseil d'administration en exécution de la décision du Gouvernement wallon du 25 juin 1998, à savoir :

- 74,4 € de jetons de présence par séance à tous les membres du Conseil d'administration ainsi qu'aux personnes invitées, à l'exception du personnel de l'AWEx et des fonctionnaires généraux ;
- 223,1 € d'indemnités mensuelles au président du Conseil d'administration ;
- 111,6 € d'indemnités mensuelles au vice-président du Conseil d'administration ;
- 111,6 € d'indemnités mensuelles aux commissaires du Gouvernement.

**Art.11.42. - Assurance "responsabilité civile et accident corporel"**

ƒ Montant du crédit proposé : **8 milliers d'euro**
ƒCe crédit est destiné à contracter une assurance pour couvrir d'éventuels accidents corporels dont seraient victimes les administrateurs de l'Agence dans l'exercice de leur mandat.

**Art.11.50. - Assurances du personnel**

ƒMontant du crédit proposé : **309 milliers d'euro**
ƒCe crédit est subdivisé en 11.51, 11.52 et 11.53 (voir ci-dessous)

**Art.11.51. - Responsabilité civile**

ƒMontant du crédit proposé : **15 milliers d'euro**
ƒCe crédit est destiné à couvrir la responsabilité civile pouvant incomber à l'AWEX à la suite de dommages causés à des tiers et résultant de l'activité d'un quelconque service.

**Art.11.52. - Accidents du travail**
ƒMontant du crédit proposé : **125 milliers d'euro**
ƒCe crédit prend en charge :

1. Accidents du travail des agents en Belgique
2. Accidents corporels voyages à l'étranger

**Art.11.53. – Assurance-groupe**
ƒMontant du crédit proposé : **169milliers d'euro**
ƒCe crédit est destiné à couvrir les engagements pris en matière d'assurance groupe par l'OBCE et le WBI à l'égard de certains membres de leur personnel transférés à l'AWEX.

**Art.11.60. - Chèques-repas**
ƒBase légale, décrétale ou réglementaire : Arrêté ministériel du 13 décembre 1995 relatif aux titres-repas octroyés aux membres du personnel des Services du Gouvernement ainsi qu'aux Cabinets des Ministres du Gouvernement.

ƒMontant du crédit proposé : **224 milliers d'euro**
ƒCe crédit est destiné à couvrir la part de l'employeur dans le coût des chèques-repas. L'Agence rembourse à la société émettrice le montant correspondant à la valeur faciale des chèques-repas distribués aux agents. Les chèques-repas ne sont distribués aux agents que par journée de travail effectivement prestée.
Les jours de congés, de récupération ou de maladie ne donnent pas droit à l'octroi de chèques-repas.
Si l'on reporte le coût global facturé à l'Agence par la société émettrice (hormis les frais d'administration) au nombre moyen d'agents, on observe que le montant mensuel moyen perçu par un agent est de 100,8 € (16 chèques- repas x 6,30 €).

Sous l'enveloppe du boni 2007 (« personnel motivé »), une somme de 22 milliers d'euros est prévue, entre autres, pour l'octroi de chèques « éco-chèques » et « chèques sport culture ». Suite à une décision prise en Comité de concertation de base le 25 novembre 2010, ce montant a été réservé pour l'octroi d'éco-chèques (montant maximum annuel = 250 €/agent) et de chèques culture (montant maximum annuel = 100 €/agent). L'obtention de ces chèques est liée à un traitement de référence fixé par l'ONSS. Ce montant correspond au salaire mensuel brut de l'agent qui ne peut dépasser 2.247,83€. Le montant maximum autorisé par agent, soit 250+100 = 350€ est proratisé en fonction des prestations réelles des agents. Au 31.8.2011, 65 agents de l'AWEX ont bénéficié de cet avantage.

**Art.11.70. - Intervention de l'employeur dans les frais de transport en commun**
ƒ Base légale, décrétale ou réglementaire :
- Conventions conclues entre la SNCB, la STIB et l'AWEX concernant la délivrance de cartes de transport en commun diminuée de la part patronale.

ƒMontant du crédit proposé : **230** milliers d'euro
ƒCe crédit est destiné à couvrir totalement les charges supportées par les agents statutaires et contractuels pour se rendre du domicile au lieu de travail à l'aide d'un transport en commun.

**Art.11.80. - Masse d'habillement**
ƒMontant du crédit proposé : **181** milliers d'euro
ƒCe crédit est subdivisé en 11.81 et 11.82 (voir ci-dessous)

**Art.11.81. – Tropiques**
ƒBase légale, décrétale ou réglementaire :
- Arrêté royal du 12 août 1974.

ƒMontant du crédit proposé : **1** millier d'euro
ƒCe crédit est destiné à payer une indemnité aux agents envoyés en mission dans les pays tropicaux. Les instructions générales relatives aux missions à l'étranger, résultant de l'A.R. du 12 août 1974, prévoient, sans distinction de grade, une indemnité d'équipement pour les agents envoyés en mission dans les pays tropicaux et dont le séjour sur place couvre au moins deux nuitées. Cette indemnité est plafonnée à 446,2 euros par an. Ce crédit a été revu à la baisse en fonction du réalisé comptable constaté sur l'année 2008.

**Art.11.82. – Masse d'habillement**
ƒMontant du crédit proposé : **180** milliers d'euro

Un montant de **180.000 euros** est réservé à charge du **fonds de réserve 2007** (« personnel motivé ») pour accorder la masse d'habillement à l'ensemble du personnel considérant que les compétences liées aux relations internationales génèrent de nombreuses tâches à caractère protocolaire.
Les échanges continuels avec les différentes institutions comme : le Ministère des Affaires étrangères, les ambassades, les partenaires internationaux, les entreprises, les Régions, l'Union européenne, l'organisation des foires et salons en Belgique et à l'étranger, les séminaires, les « business days en Belgique » des attachés économiques et commerciaux, etc. font que le personnel, dans son ensemble, se doit de porter une tenue qui soit en phase avec l'image positive que l'Agence entretient depuis sa création.

**Art.11.90. - Réseau à l'étranger - Dépenses spécifiques**

ƒBase légale, décrétale ou réglementaire :

- Décret du 02 avril 1998 créant l'Awex.

ƒMontant du crédit proposé : **2 953** milliers d'euro

ƒCe crédit est subdivisé en : 11.91, 11.92, 11.95 et 11.96 (voir ci-dessous)

ƒLiquidation trésorerie : non réglementée.

**Art.11.91. – Indemnités de poste**

ƒMontant du crédit proposé : **2 710** milliers d'euro

ƒCe crédit est destiné à financer l'indemnité allouée aux AEC en poste en compensation des frais découlant de l'exercice de leur mission dans leur pays d'affectation. Elle est composée des éléments suivants :

- L'indemnité de base qui est une indemnité forfaitaire destinée à couvrir les frais qui découlent :
  - des changements d'affectation en raison desquels l'AEC est amené à déménager d'un poste à l'autre. Il s'agit de l'élément mobilité ;
  - de l'obligation de s'établir à l'étranger. Il s'agit de l'élément affectation du fait d'exercer, en poste, une fonction de représentation. Il s'agit ici de l'élément représentation passive, dans lequel ne sont pas compris différents devoirs de représentation repris dans le budget de fonctionnement.

  Le montant de l'indemnité de base est égal à la somme des montants des éléments mobilité, affectation et représentation passive, multiplié d'abord par le coefficient du coût de la vie attribué au poste donné, et majoré ensuite de 25% pour les agents mariés ou cohabitants légaux.

- L'indemnité d'éloignement couvre les frais d'éloignement non couverts ou incomplètement couverts par l'indemnité de base, et ce en proportion de l'éloignement du poste par rapport à la Belgique.
- L'indemnité de pénibilité : les postes sont classés par rang de pénibilité, qui sont au nombre de 7, le rang 1 étant caractérisé par le niveau de pénibilité le plus bas et le rang 7 par le niveau de pénibilité le plus élevé.

  Adaptation : les montants de base font l'objet d'une adaptation à l'augmentation du coût de la vie en Belgique, chaque année, à partir du mois de juin. Le pourcentage d'ajustement est égal à la différence entre l'index des prix à la consommation/indice santé du mois de décembre de l'année précédente et l'index des prix à la consommation/indice santé du mois de décembre de l'année précédent celle-ci.

**Art.11.95. - Plan de santé expatrié**

ƒMontant du crédit proposé : **243** milliers d'euro

ƒCe crédit vise à permettre la souscription d'une assurance complémentaire pour les membres du réseau à l'étranger. Cette assurance inclut notamment :

- le remboursement des frais médicaux normaux et raisonnables suite à une maladie ou à un accident et des frais de maternité de la personne assurée ;
- le paiement d'une indemnité en cas d'accident ;
- une couverture, jusqu'à un montant de 25.000 €, des frais de rapatriement.

En application de la réglementation des marchés publics, l'AWEX a procédé en 2004 à la conclusion d'une nouvelle police d'assurance en cette matière. Dans ce cadre, les conditions de la nouvelle police ont été renégociées afin de dégager un meilleur équilibre entre le niveau de couverture et les coûts exposés par l'AWEX.

**Art.11.96. - Frais de garderie**

ƒMontant du crédit proposé : **0** milliers d'euro

ƒCe crédit vise à permettre une intervention dans le coût des frais de garderie aux agents du réseau à l'étranger. Le calcul de cette intervention est lié à la réglementation régissant la matière établie par le Service Public Fédéral. L'Agence rembourse partiellement le coût des frais de garderie qui excéderait le montant de participation demandé en Belgique si l'enfant fréquentait une crèche agréée par l'ONE.

**Art.12.10. – Formation du personnel**

ƒBase légale, décrétale ou réglementaire :

- Le contrat de gestion, article 5

ƒMontant du crédit proposé : **368** milliers d'euro

ƒCe crédit est destiné à financer l'investissement de l'Agence dans la requalification de son personnel, ce qui implique la nécessité d'une connaissance approfondie de tous les services offerts et d'une attitude de grande disponibilité vis-à-vis des entreprises wallonnes (dont 288.000 € pour des formations spécifiques des AEC ainsi que le retour en recyclage, 30.000 € pour des formations en informatique et 50.000 € pour les autres formations).

ƒLiquidation trésorerie : non réglementée.

**Art.12.30. – Frais de déplacement**

ƒBase légale, décrétale ou réglementaire :

- Législation sociale.

ƒMontant du crédit : **45** milliers d'euro

ƒCe crédit est destiné à financer les frais liés aux déplacements des agents. Ces frais sont constitués des éléments suivants :

- Frais de parcours
- Véhicule personnel : paiement de forfaits relatifs aux déplacements à destination de la Direction de la Formation du SPW à Jambes et d'indemnités kilométriques résultant des missions effectuées en Belgique pour le compte de l'Agence au moyen d'un véhicule personnel.
- Transports en commun – réquisitoires : paiement à la S.N.C.B. des réquisitoires utilisés par les agents lors des missions effectuées pour le compte de l'Agence mais également lors des déplacements effectués pour se rendre aux formations.
- Frais de séjour : Il s'agit du paiement d'une indemnité forfaitaire journalière lors des missions effectuées par les agents en Belgique pour le compte de l'Agence.

ƒLiquidation trésorerie : non réglementée.

**Art.12.50. – Cotisation à l'ASBL Service public de Médecine du Travail des Communautés française et germanophone de Belgique**

ƒMontant du crédit proposé : **10** milliers d'euro

ƒCe crédit est destiné à couvrir les charges résultant de l'affiliation de l'AWEX au Service public de Médecine du Travail des Communautés française et germanophone (S.P.M.T) en exécution de la convention signée le 1er mars 1999.

L'Agence est soumise, comme tout employeur, aux dispositions générales concernant l'hygiène du travail, ainsi que la sécurité et la santé des travailleurs. Du fait de leur fonction, certains agents sont plus que d'autres soumis à des risques. Aux termes du R.G.P.T., ils doivent être identifiés et suivis médicalement. Par ailleurs, tout employeur est tenu d'assurer aux victimes d'accident ou d'indisposition les secours immédiats et les soins d'urgence. L'affiliation au S.P.M.T. a pour but le respect de ces prescriptions.

Le tarif des prestations du S.P.M.T. est établi conformément aux minima fixés par les arrêtés ministériels annuels d'application de l'article 120 bis du R.G.P.T., sans aucun dépassement de ces minima.

Les sommes dues en application de ces tarifs font l'objet d'une facture provisionnelle payable par quart au début de chaque trimestre. Après clôture de l'exercice, une facture récapitulative est établie sur base des données réelles de l'exercice écoulé.

**Art.12.60. – Cotisation à l'administration de l'expertise médicale (MEDEX)**

ƒMontant du crédit proposé : **5** milliers d'euro

ƒCe crédit est destiné à couvrir la charge engendrée par l'affiliation à l'administration de l'expertise médicale (MEDEX), organisme chargé :

- des examens médicaux d'admission ;
- du contrôle des absences pour maladie ;
- des examens d'aptitude en cours de carrière ;
- d'une mission d'expertise dans le cadre des accidents du travail ;
- d'une mission d'expertise dans le cadre des maladies professionnelles ;
- de l'organisation de la Commission des pensions.

**Art.33.10. – Subvention à l'ASBL Service social des Services du Gouvernement wallon**

ƒBase légale, décrétale ou réglementaire :

- Arrêté du Gouvernement wallon du 16 juillet 1998.

ƒMontant du crédit proposé: **92** milliers d'euro

ƒCe crédit est destiné à prendre en charge la subvention de l'Agence à l'ASBL Service social des Services du Gouvernement wallon. Le montant de cette subvention est calculé sur la base d'un montant forfaitaire par agent bénéficiaire potentiel (personnel en activité ou retraité). Cette quote-part permet aux agents de l'Agence d'être bénéficiaires des services rendus par ledit Service social. En exécution du protocole d'accord signé le 23 janvier 1999, cette subvention est payable par tranches de la façon suivante :

- la première tranche couvrant 50% du montant total est liquidée en janvier ;
- le deuxième tranche couvrant 25% du montant total est liquidée en mai ;
- les 25 % restant sont liquidés en septembre.

ƒLiquidation trésorerie : non réglementée

**PROGRAMME 2**
**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

| | | |
|---|---|---|
| 12.10 | Achat de biens meubles non durables et de services<br>Logistique et documentation : 780<br>Informatique : 293 | 1 073 |
| 12.20 | Frais d'aménagement et d'entretien des | |
| 12.30 | bâtiments Location bâtiments et | 314 |
| 12.40 | dépenses énergétiques Leasing | 2 |
| 12.50 | Assurances | 199 |
| 12.60 | Honoraires | 328 |
| 12.80 | Taxes / contributions fiscales | 100 |
| | | 463 |
| | | **4 657** |

**Art 12.10. - Achat de biens meubles non durables et de services**
ƒBase légale, décrétale ou réglementaire :
- Législation sur les marchés publics

ƒMontant du crédit proposé : **1 073** milliers d'euro
ƒCe crédit est subdivisé en 12.11 et 12.12 (voir ci dessous)
ƒLiquidation trésorerie : non réglementée.

**Art. 12.11 Frais généraux, fournitures, informatique**
ƒMontant du crédit proposé : **893** milliers d'euro
ƒCe crédit est destiné à couvrir les postes suivants :

- Frais généraux et articles de promotion (600.000 €)
  - Frais d'expédition (La Poste, valise diplomatique, courrier express)
  - Frais de téléphone
  - Dépenses de carburant pour les véhicules automobiles
  - Entretien des véhicules automobiles
  - Entretien et fournitures des photocopieurs
  - Frais bancaires
  - Location de mobilier lors de réceptions
  - Repas d'affaires
  - Acquisition d'économat et petit matériel de foires
- Informatique (293.000 €)
  - Acquisition et maintenance de logiciels
  - Consommables informatiques
  - Hébergement
  - Divers.

Pour compenser la non indexation partielle du budget (2009), une mesure d'économie linéaire de 10 % a été faite sur les propositions de frais généraux (hors contrats) pour l'année 2011. Une économie complémentaire de 9% est proposée en 2012.

**Art 12.12 Information / Documentation**
ƒMontant du crédit proposé : **180** milliers d'euro
ƒCe crédit est destiné à couvrir les postes suivants :

- Bibliothèque : monographies
- Bibliothèque : périodiques
- Bibliothèque : répertoires
- Country Reports
- CD-ROM
- Connexions à des bases de données externes
- Divers

**Art. 12.20. - Frais d'aménagement et d'entretien des bâtiments**
ƒMontant du crédit proposé : **314** milliers d'euro
ƒCe crédit vise à couvrir les frais d'aménagement et d'entretien :

- de l'Espace international Wallonie-Bruxelles I ;
- de l'Espace international Wallonie-Bruxelles II ;
- de l'entrepôt;
- des Centres régionaux.

**Art. 12.30. – Location bâtiments et dépenses énergétiques**
ƒMontant du crédit proposé : **2 199** milliers d'euro
ƒCe crédit est subdivisé en 12.31 et 12.32 (voir ci-dessous)

**Art. 12.31. – Loyers des bâtiments**
*f*Montant du crédit proposé : **2 076** milliers d'euro
*f*Ce crédit se justifie de la manière suivante :

- En application de l'Accord de coopération entre la Communauté française de Belgique et la Région wallonne relatif au rapprochement des administrations compétentes en matière de relations internationales, signé le 21 novembre 1996, les Gouvernements ont décidé d'implanter l'AWEX, la DRI et le CGRI dans un immeuble situé Place Sainctelette, 2 à Bruxelles.

Le 11 juin 1998, le Gouvernement approuvait le texte définitif du contrat d'emphytéose avec option d'achat. Le montant de la redevance annuelle, TVA comprise, a été fixé à 2.275.954 € (à indexer).
La répartition de la charge budgétaire entre les 3 institutions a été effectuée en tenant compte des effectifs en place. Ainsi, la part AWEX dans les coûts E.I.W.B. s'établira à partir de 2011 à 45 % soit 1.024.179 €. L'annuité est payée semestriellement.

- Compte tenu du transfert de membres de l'OBCE, il a été décidé d'acquérir un immeuble situé boulevard Baudouin, 12, dans le même cadre juridique que celui qui a prévalu pour l'E.I.W.B. ; à savoir :
  - bail emphytéotique d'une durée de 27 ans ;
  - option d'achat au terme des 27 ans.

La redevance annuelle pour l'ensemble des 3 organismes est fixée à 530.000 euros, payable par versements semestriels. La part de l'AWEX s'élève 45% de ce montant, soit 238.500 euros (à indexer).

- L'AWEX prend en charge les frais locatifs relatifs aux bâtiments abritant le personnel de ses sièges régionaux, à savoir :
  - Liège (Vertbois) ;
  - Charleroi (Rue A Picard);
  - Libramont (Grand rue) ; Mons (Rue du Chapitre);
  - Namur (Rue Sergent Vrithoff) ; Nivelles (Zoning sud).

- Compte tenu de la vétusté de nos locaux d'archives situés Quai des Charbonnages, il s'est avéré nécessaire de louer de nouveaux locaux situés rue Vandernoot, 43. Le loyer annuel est fixé à 15.600 euros hors charges.
- Par ailleurs, les Gouvernement wallon, de la Communauté Wallonie-Bruxelles et de la Région de Bruxelles Capitale ont décidé d'acquérir un bâtiment pour regrouper leurs agents en poste à PARIS. La part AWEx dans le loyer a été fixée à 23,3% de 1.019.490 euros, soit 238.000 euros pour 2012 (non indexé)

**Art. 12.32. – Dépenses énergétiques**
*f*Montant du crédit proposé : **123** milliers d'euro
*f*Ce crédit couvre les dépenses énergétiques (électricité, gaz, eau, …) relatives à l'occupation :

- de l'Espace international Wallonie-Bruxelles I ;
- de l'Espace international Wallonie-Bruxelles II ;
- des Centres régionaux.

**Art. 12.40. - Leasing**
*f*Montant du crédit proposé : **328** milliers d'euro
*f*Ce crédit est subdivisé en 12.41, 12.42 et 12.43 (voir ci-dessous)

**Art. 12.41. - Informatique**
*f*Montant du crédit proposé : **95** milliers d'euro
La demande de crédits correspond au contrat de leasing sur 5 ans conclu avec la société ECS, pour couvrir les frais inhérents à la mise en place de la nouvelle infrastructure réseau et à l'installation du nouveau parc PCs.

**Art. 12.42. - Véhicules automobiles**
*f*Montant du crédit proposé : **142** milliers d'euro

**Art. 12.43. - Photocopieurs**
*f*Montant du crédit proposé : **85 milliers d'euro**

**Art. 12.44. - Autres leasings**
ƒMontant du crédit proposé : **6 milliers d'euro**
ƒCe crédit vise à couvrir les autres contrats de leasing relatifs aux fax, machines à boissons, …

**Art. 12.50. - Assurances**
ƒMontant du crédit proposé : **100 milliers d'euro**
ƒCe crédit est destiné à couvrir les primes d'assurance à contracter par l'Agence pour les secteurs suivants :

- bâtiments ;
- bagages;
- matériel informatique ;
- œuvres d'art exposées dans les bâtiments ;
- véhicules automobiles ;
- stands à l'étranger.

**Art. 12.60. - Honoraires**
ƒMontant du crédit : **463** milliers d'euro
ƒCe crédit est destiné à couvrir principalement les frais d'honoraires :

- d'avocats pour les affaires relatives au personnel, du réviseur de l'Agence, de notaires (45 milliers €) ;
- d'experts et de consultants, notamment :
  - pour les frais de consultance (PII et PIA) liés au programme d'intégration informatique (180 milliers Euro) ;
  - pour des frais de consultance liés à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, jugée nécessaire pour la bonne fin de certains projets comme ceux de la comptabilité et de la GRH (55 milliers €) ;

Il doit également permettre la couverture des frais résultant des fonctions à remplir après l'installation du personnel dans l'Espace international Wallonie-Bruxelles I et II, telles que (183 milliers €) :

- la gérance du bâtiment;
- la maintenance des installations techniques ;
- la surveillance, le gardiennage ;
- la conception et la gestion du système de pointage

**Art. 12.80. - Taxes / contributions fiscales**
ƒ Base légale, décrétale ou réglementaire :

- Législation fiscale.

ƒMontant du crédit proposé : **180** milliers d'euro
ƒLiquidation trésorerie : non réglementée.
Il s'agit de la part AWEX :

- dans la taxe régionale à charge des propriétaires d'immeubles bâtis non-affectés à la résidence ;
- le précompte immobilier,

des deux bâtiments dont l'AWEX est propriétaire à Bruxelles.

**PROGRAMME 3**

**DEPENSES RELEVANT DES MISSIONS STATUTAIRES DE l'AWEX**

| | | | |
|---|---|---|---|
| 12.10 | Services aux entreprises | 11 869 | |
| | PM2V | | 5.600 |
| 12.20 | Réalisation d'audits et de missions de consultance | 200 | 500 |
| 12.30 | Conventions d'experts et de consultants | 128 | |
| 12.40 | Conventions de coopération en matière de formation et de soutien au commerce extérieur | 635 | |
| 12.50 | Actions des Centres | 50 | |
| 12.90 | régionaux Réseau à | 10 477 | |
| 30.10 | l'étranger Subventions | 10 470 | |
| 30.30 | Région Wallonne | 0 | |
| 34.10 | Subventions – Programmes européens | | 430 |
| 34.30 | Opérateurs économiques | 95 | |
| 08.01 | Contributions diverses | 18 | |
| | Utilisation Fonds de réserve (branche Commerce | | |
| | Branche commerce extérieur : total crédits courants | **33 942** | |
| | Branche commerce extérieur : PM2 Vert | | **4 620** |
| | Branche commerce extérieur : utilisation Fonds de réserve | | **430** |

**Art. 12.10. – Actions en faveur des entreprises**
ƒBase légale, décrétale ou réglementaire :
- Décret du 2 avril 1998 créant l'Awex.

ƒMontant du crédit proposé : **11 869 milliers d'euro**
ƒLiquidation trésorerie : non réglementée

**Art. 12.11. – Exécution du programme d'actions à l'étranger**
ƒMontant du crédit proposé : **7 932** milliers d'euro

**Le programme d'actions proposé par l'AWEX en 2012** comporte 215 actions de promotion et de prospection commerciale, dont plus de 80% seront conduites par l'AWEX en tant que maître d'œuvre. Il couvre 25 secteurs d'activités différents et vise quelque 81 pays. Ce large éventail d'actions en termes géographique et sectoriel procède d'une volonté claire : proposer à un maximum d'entreprises, qu'elles soient grandes ou petites, nouvellement exportatrices ou aguerries à l'international, une offre de services la plus diversifiée possible. Et ainsi, selon le principe de service public universel, répondre aux besoins de chacun. Ce programme d'actions est le résultat d'une concertation fructueuse impliquant de nombreux acteurs à la fois à l'échelon régional et interrégional. Au niveau wallon, une réflexion permettant de dégager les arbitrages géographiques et sectoriels des actions a été menée avec les partenaires traditionnels de l'AWEX que sont les opérateurs économiques wallons : l'UWE, les fédérations sectorielles, les chambres de commerce et d'industrie et les clusters et les pôles de compétitivité. Tous ces partenariats sont indispensables à la mise en œuvre de l'action de l'AWEX afin de renforcer l'efficacité et la cohérence globale de tout ce qui peut contribuer au succès des entreprises wallonnes à l'exportation.

A l'échelon interrégional, plusieurs actions seront menées en collaboration avec les deux autres agences régionales de promotion du commerce extérieur, Flanders Investment & Trade (FIT) et Bruxelles Investment & Export (BIE). A titre d'exemple, il est prévu en 2012 de réaliser quatre missions princières multisectorielles, co-organisées par les trois Régions et l'Agence pour le Commerce Extérieur (ACE) qui se dérouleront au Vietnam, au Japon, en Turquie et en Australie-Nouvelle-Zélande.

L'AWEX sera également impliquée en 2012 dans une coopération transfrontalière se situant dans le contexte de la Grande Région, qui est une association de régions d'Europe ayant comme but de favoriser le développement de partenariats et de relations d'affaires transfrontalières entre ses régions membres (Wallonie, Luxembourg, Sarre, Rhénanie-Palatinat et Lorraine). Afin d'encourager les rapprochements et les prises de contact entre les entreprises de la Grande Région dans le cadre de deux salons internationaux à Luxembourg (Logistic Management Forum) et Lyon (Pollutec). Il sera veillé à ce qu'une mission à identifier en consensus puisse être élargie à la Grande Région.

L'AWEX intégrera également dans son programme d'actions la politique de la Wallonie en matière de créativité et d'innovation telle que définie dans le plan gouvernemental Créative Wallonia, en valorisant son action de soutien à l'internationalisation, notamment son réseau de conseillers économiques et commerciaux. En fonction des moyens qui seront mis à sa disposition dans le cadre de sa stratégie, l'action de l'AWEX appuiera aussi la recherche et la mise en œuvre de coopérations entre d'une part, des entreprises et des innovateurs wallons et, d'autre part, des acteurs internationaux.

L'AWEX poursuivra en 2012 sa politique de promotion de la Wallonie dans les régions cibles au sein des pays de l'Union européenne. Après le nord de l'Allemagne en 2011, le marché cible européen de l'Agence en 2012 sera le Nord de l'Italie, constitué des régions suivantes : le Piémont, le Val d'Aoste, la Lombardie, la Ligurie, l'Emilie-Romagne, la Vénétie, le Trentin Haut-Adige et le Frioul Vénétie Julienne.

Cet article couvre également les dépenses de **Wallonie-Bruxelles Design/Mode**
**(360.000 €)**
Pour rappel, l'AWEX a décidé, conformément au Contrat d'Avenir pour la Wallonie et dans un contexte d'approche sectorielle, de développer la présentation de l'offre wallonne dans les secteurs du design et du stylisme (mode et accessoires) et de favoriser son adéquation à la demande internationale par la création d'une Agence Wallonie-Bruxelles Design/Mode/Autres Arts appliqués contemporains.

Les missions principales de cette structure d'appui pour la promotion et la valorisation à l'étranger du savoir-faire et des produits de la filière wallonne du design et du stylisme peuvent être résumées comme suit :

- outils de promotion et de communication : site internet, réédition d'un CD-Rom sectoriel, publication d'un ouvrage sur le design graphique en Belgique ;
- présence W-B avec stand dans les salons professionnels, expositions et journées de contacts à l'étranger ;
- invitation en Belgique de décideurs et de journalistes étrangers dans les secteurs du design, stylisme;
- création d'événements en W-B, en collaboration avec les professionnels du secteur ;
- missions de prospection.

**PM2 .vert : axe 2 – soutien à l'exportation 4.200 milliers d'euro**
Le soutien aux actions internationales de promotion et de prospection des 5 pôles de compétitivité existants est poursuivi et intensifié. L'appui au développement international du 6eme pôle dédié aux technologies environnementales est également assuré de la même manière L'objectif de l'AWEX est de soutenir au moins 120 démarches/projets à l'international des pôles en moyenne par an.

Afin d'atteindre cet objectif, les mesures suivantes sont mises en œuvre par l'AWEX :

- le soutien aux plans d'actions à l'exportation des pôles (financement d'un responsable export, actions de promotion et de communication internationale, participations à missions et foires à l'étranger, invitations de prospects, recherches de partenariats internationaux, etc.). Ces actions sont inscrites dans les conventions de financement de plans d'actions 2010-2014 que l'AWEX a passées avec chacun des pôles, lesquelles spécifient également que:
  - au minimum 20% des fonds versés par l'AWEX doivent être consacrés à la mise en place et à l'activité de postes ou de missions de représentation des pôles à l'étranger (les « ambassadeurs des pôles »). Les ambassadeurs représenteront les pôles dans les zones géographiques déterminées à l'étranger et auront comme mandat de promouvoir la visibilité du pôle et de développer un réseau stratégique de contacts et de collaborations avec les milieux d'affaires et scientifiques étrangers œuvrant dans les secteurs d'activités des pôles ;
  - au minimum 10% des fonds doivent être consacrés à l'engagement de jeunes (3 par pôle) destinées à assumer la promotion à l'étranger des domaines technologiques couverts par les pôles pour une période de 18 mois auprès d'un poste AWEX à l'étranger.
- La mise en place de 5 agents de liaison scientifiques dans les pays dans des pays prioritaires à fort potentiel dans les domaines de la R&D et de l'innovation technologique. Ils seront principalement chargés du développement de collaborations et de partenariats entre acteurs wallons et étrangers de la recherche (universités et centres de recherche), avec une attention particulière accordée aux pôles de compétitivité.

**Art. 12.12. – Missions/actions diverses**
*f* Montant du crédit proposé : **182 milliers d'euro**
*f* Ce crédit est destiné à couvrir diverses missions à l'étranger qui n'ont pu être prévues dans le plan d'action mais dont l'opportunité apparaît en cours d'année. Il constitue également une réserve en fonction du niveau du prestige à donner aux missions. En ce qui concerne l'année 2012, il faut prévoir :

a) Observatoire des tendances : 47 milliers d'euro ;
b) Missions veille économique : 35 milliers d'euro ;
c) Inspection de poste : 23 milliers d'euro ;
d) Mission Plateforme Wallonie-Chine : 27 milliers d'euro ;
e) Autres missions (AG, Financements internationaux…) : 50 milliers d'euro

**Art. 12.13. – Programmes "Jeunes"**
*f* Montant du crédit proposé : **975 milliers d'euro** *f*
Ce crédit est destiné à :

**PM2.V – AXE I : EXPLORT(400 milliers d'euros)**
Pour la période 2010-2014, l'objectif fixé par le plan Marshall 2.Vert vise à permettre à 650 jeunes (étudiants et demandeurs d'emplois) supplémentaires de bénéficier du soutien d'EXPLORT pour la réalisation d'une immersion ou d'un stage à caractère commercial et économique à l'étranger, en ce compris les programmes liés à l'inter-culturalité.

Dans le cadre du PM2. Vert, les mesures du programme EXPLORT sont optimalisées par l'adaptation des pays ciblés, des partenariats, des publics visés et de la durée de l'immersion. Ces orientations prennent la forme d'un développement d'offres de stage « sur mesure » pour les étudiants, de l'augmentation du nombre de stages de court terme liés à la participation des entreprises à des foires internationales et du renforcement des synergies avec les pôles de compétitivité wallons et les réseaux d'entreprises.

Les bénéficiaires du programme sont à la fois des étudiants de l'enseignement supérieur universitaire ou non en Communauté française (gestion/économie/marketing/commerce extérieur/langues) et des diplômés de l'enseignement supérieur inscrits comme demandeurs d'emploi bénéficiant d'une expérience probante dans le commerce international. Est considéré comme bénéficiaire tout étudiant recevant une bourse de stage pour la réalisation d'un séjour à l'étranger quelle que soit la formule choisie et tout demandeur d'emploi entamant un parcours EXPLORT.

**Budget AWEX : (575 milliers d'euros)**
Intensification et développement des programmes de formation pratique et stages d'immersion économique et/ou linguistique à l'étranger, en ce compris les programmes liés à l'inter culturalité. Ces programmes rencontrent à la fois la nécessité de renforcer les capacités linguistiques des jeunes couplées à la connaissance du monde de l'entreprise mais aussi l'intérêt pour les entreprises de disposer de l'apport de ces jeunes.

- **Stages** : Les bourses de stages Explort sont destinées à des étudiants et des demandeurs d'emploi, réalisant des études bénéficiant ou pas à des sociétés wallonnes (études sectorielles, stages auprès de bureaux AEC…) + frais de voyage, visas, vaccins, ...
- **Campagne de communication** : développement d'un concept et d'un visuel, production de banners, dépliants, fardes de presse, spot radio, pages web, insertions dans la presse, véhicule promotionnel, …
- **Locaux occupés à la Cité internationale** : ils sont mis à disposition par l'ULg mais sont équipés (meubles, matériel informatique, téléphonie…) par l'AWEX – D'autres frais de fonctionnement (telles que les factures de téléphone) sont à charge de l'AWEX.
- **Séminaires spécifiques** développés à la Cité internationale à Liège et qui seront accessibles aux stagiaires Explort.
- **Matériel AEC** : Renforcement du matériel (informatique et éventuellement bureaux) des bureaux AEC, dans le but d'augmenter les possibilités d'accueil des stagiaires.

**Art. 12.14. – Information aux acteurs économiques wallons**

⇒ ***Actions d'information et de promotion auprès des acteurs économiques wallons (421.000 Euros)***

- AWEX INFO (+ L'Exportateur)

  La demande de crédit s'élève à **22.000 Euros**, somme identique par rapport à 2011. Ce montant englobe de potentielles adaptations au logiciel (4.000 euros) et les frais d'écriture de *L'Exportateur,* qui continue à être inséré en PDF dans l'AWEX INFO électronique.

- Programme d'actions 2013

  C'est une édition récurrente de l'AWEX. Les crédits demandés (**32.000 Euros**) sont identiques à ceux de l'année précédente.

- Rapport d'activités 2011

  C'est une édition récurrente de l'AWEX. Les crédits demandés (**32.000 Euros**) sont identiques à ceux de l'année précédente.

- Autres supports papier d'information aux entreprises

  Les crédits sollicités (soit **40.000 Euros**), sont identiques à ceux de 2011 dans la mesure où la définition de nouvelles lignes pour la communication *corporate* de l'AWEX à destination des entreprises wallonnes continuera à induire la réédition de supports existants ou leur renouvellement. Ce sera d'autant plus vrai en 2012 que le marché public pour la communication corporate vis-à-vis des entreprises devra être relancé.

- Site Internet awex.be et portail wallonia-export.be

  Les crédits demandés s'élèvent à **30.000 Euros** (soit 5.000 Euros de moins qu'en 2011). Cette somme est surtout prévisionnelle et anticipe d'éventuelles opérations de maintenance sur ce nouveau site et sur ses formulaires électroniques.

- Plan média domestique (presse et radios francophones)

  Les crédits alloués strictement au plan média domestique (**170.000 Euros**) sont identiques à 2011. Leur exploitation suivra la même logique que lors des précédents exercices : planification générale en début d'année, répartition presse/radios, ventilation entre les journaux d'informations économiques et les supports des relais économiques wallons, présence assurée et plus ou moins paritaire au cours des 2 semestres.

- Sponsoring

  Il s'agit d'un poste créé en 2008, doté d'un crédit de **20.000 Euros** et ce, pour faire face aux nombreuses sollicitations en ce domaine. La politique restera extrêmement restrictive et maintiendra, comme condition absolue, l'intégration aux dossiers éventuellement retenus, d'une dimension claire de promotion internationale des entreprises à l'étranger ou de soutien à l'exportation.

- Web TV

  L'expérience entamée en septembre 2007 s'est poursuivie avec succès en 2008 et, surtout, en 2009 et 2010 suite à un changement d'adjudicataire (une vingtaine de sujets réalisés). Un crédit de **40.000 Euros** est sollicité pour rendre viable le développement de ce support totalement intégré au nouveau site www.awex.be. Le montant demandé a pu être diminué de 15.000 €, suite à la relance du marché public qui a abouti à la re-désignation du précédent adjudicataire, qui travaillera à coûts réduits.

- Stagiaires diplomates

  Chaque année, à la demande du SPF des Affaires étrangères, les trois régions accueillent, chacune, pendant une semaine la nouvelle session des stagiaires diplomates. L'objectif est de faire découvrir aux futurs représentants de la diplomatie belge des institutions économiques, scientifiques et culturelles ainsi qu'un panel d'entreprises spécialement choisies pour leur caractère innovant. Une somme de **10.000 Euros** est demandée pour couvrir les frais de ce stage.

- Divers

  En fonction de la consommation 2011, les crédits ont été portés à **25.000 euros et couvriront notamment deux sessions de roadshow reportées de 2011.**

**Art. 12.15. – Promotion de la Wallonie à l'étranger**

⇒***Actions de promotion et de visibilité de la Wallonie à l'étranger***
⇒***(2.070.000Euros)***

***PM2 Vert – Axe IV : soutien pour le positionnement de la Wallonie à l'international :1.000.000 euros***

***Le crédit Awex est ventilé comme suit :***

- Supports de promotion générale

  Les crédits demandés (**130.000 Euros**) ont été doublés par rapport à 2010, car l'exercice 2012 verra la mise en œuvre du nouveau marché de la campagne d'attractivité Wallonie-Bruxelles, qui, dans une phase initiale, génère par définition d'importants frais de production (axe 5.5. du Plan opérationnel). Il s'agit d'un dossier reporté de 2011, en raison du lancement préalable d'une démarche de recommandations stratégiques pour la définition d'un branding de la Wallonie.

- CD-ROM de promotion sectorielle

  Les crédits ont été légèrement rabaissés (**30.000 euros**), suite à la réduction des coûts de production de ces supports, dont une part est désormais absorbée en interne. En 2012, il est au moins prévu la production de deux nouveaux supports (secteurs à définir) en sus de 5 à 7 rééditions.

- Revue Wallonie-Bruxelles

  Les crédits alloués à l'édition de la revue Wallonie-Bruxelles résultent d'un partenariat avec WBI. La part de l'AWEX s'élève à 25% du montant total. Depuis 2010 les crédits demandés ont été diminués d'un 1/3 (**80.000 euros**), en raison de l'abandon des 2 éditions anglaises (remplacées par le WAB magazine)[1], soit 4 éditions (en français) au lieu de 6.

- Plan média international – Campagne de visibilité (presse et télévision étrangères)

  L'allocation de **1.250.000 Euros** est identique à celle du budget accordé en 2011. Elle est la base de la promotion internationale, car elle permet la mise en œuvre de la campagne de visibilité internationale dans les médias internationaux selon une triple approche : *majors* internationaux (*The Economist, FT, BBC World et Euronews*), thématique (Investissements étrangers et promotion des pôles de compétitivité) et géographique (marché prioritaire + BRIC).

- Actions de relations publiques liées à la région prioritaire (Nord de l'Italie)

  Les actions prévues en concertation tant avec le service géographique que

l'Attaché économiques et commercial concerné sont un ou plusieurs accueils de journalistes et, surtout, l'invitation de prospects dans le cadre de deux opérations de relations publiques (Tour de France en Région liégeoise et GP de F1 à Francorchamps). Les secteurs seront en rapport avec un des pôles de compétitivité et/ou un secteur cible lié à ces marchés. Des invitations de VIPS liés à l'Expo de Milan 2015 et des décideurs en matière d'investissements étrangers sont également prévues dans ce contexte.
Les crédits demandés sont de **130.000 euros**, et exceptionnellement augmentés (+ 30%) en raison des diverses manifestations qui permettront la mise en œuvre d'opérations de ce genre.

- Edition des trimestriels sur l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Espagne et l'Italie

Le budget **(150.000 Euros)** a pu être réduit en 2011 (- 20.000 Euros), en raison d'un changement d'adjudicataire. Il est aussi à souligner que les frais d'édition du périodique en néerlandais sont désormais répartis entre l'AWEX, qui reste contributeur majoritaire, WBI, WBT et l'APAQ-W.

- Contribution AWEX dans production émissions TV

  - Aide à la production de l'émission « *Ce n'est pas le bout du monde* »

  Il s'agit d'une intervention de l'AWEX pour la coproduction (en partenariat avec WBI et APEFE) d'une émission télévisée centrée sur les activités internationales des acteurs économiques, scientifiques et culturels de Wallonie-Bruxelles. Cette émission est diffusée sur la chaîne internationale francophone TV5.
  Les crédits sollicités sont de
  **200.000 euros**.

  - Soutien à la production de l'émission « *Les Belges du bout du monde* »

  **20.000 €** sont sollicités pour ce soutien à la production de cette célèbre émission radio de la RTBF, qui passe désormais en prime time TV une fois par mois, dans le cadre de l'émission populaire « C'est du belge ». Cet apport financier résulte d'une collaboration avec WBI. Il s'agit toutefois d'une anticipation d'une demande de reconduction du partenariat nouée sur 2009-2011.

Le montant total pour le soutien à des émissions TV est donc de 220.000 euros, soit une réduction de 35.000 €, liée à la diminution de la contribution de l'AWEX à la première émission citée**.**

---

*Cfr infra*.

- Sites Internet à vocation internationale (portail wallonia-international.be)

Les crédits s'élèvent à **25.000 Euros**. Ils serviront à l'entretien et au développement du portail, dans le cadre de la nouvelle campagne d'attractivité.

- Nouveau magazine WAB (*Wallonia & Brussels*)

Lancé en juin 2009, ce trimestriel en langue anglaise résulte de la fusion des deux éditions annuelles anglaises de la revue W+B et des trois éditions du CROSSOVER édité par l'AWEX. Ce magazine de 32 pages cible un public anglophone installé tant en Belgique qu'à l'étranger. Il est cofinancé à part égale par l'AWEX et WBI. Les crédits de production s'élèvent à **40.000 Euros** pour l'AWEX

- Divers

Sur base de l'expérience 2011, les crédits ont été réduits à
**15.000 Euros**

**Art. 12.16. – Bases de données**

*f* Montant du crédit proposé : 20 milliers d'euro

La demande de crédit s'élève à **20.000 Euros**. et est identique à l'année passée. Ce dossier est en relation avec le souci de l'AWEX d'identifier de nouveaux clients dans la foulée des roadshow (cf. axe 2.1 du Plan opérationnel). Un des moyens à mettre en œuvre sera la collaboration avec des bases de données extérieures, comme COFACE BELGIUM.

**Art. 12.17. – Grand Prix Wallonie à l'Exportation**

Montant du crédit proposé : **170 milliers d'euro**

Il s'agira de la 13ème édition de ce concours dont le but est de récompenser des entreprises wallonnes s'étant particulièrement distinguées à l'international. Les 170.000 euros prévus servent à couvrir tous les frais de promotion du concours et de la cérémonie de remise des trophées, évènements prestigieux à l'adresse de l'ensemble du monde économique wallon (600 participants)

**Art. 12.18. – Incubateurs et Welcome Offices**

ƒMontant du crédit proposé : **139 milliers d'euro**

ƒ**Ce crédit qui a été adapté en fonction des prévisions de l'année 2011 (64.000€) et des nouvelles propositions formulées pour l'année 2012 (+75.000 €)** est destiné à mettre à disposition de représentants d'entreprises établies en Wallonie un bureau disposant de services professionnels (accueil/secrétariat, assistance marketing, conseils juridiques, networking, etc) et ce à des conditions avantageuses. Pour en bénéficier, l'entreprise doit être établie en Région wallonne et démontrer un intérêt réel pour le marché concerné. Chaque entreprise disposera d'un bureau meublé et équipé sur le plan informatique et notamment des services suivants :

- *Services gratuits* : réception-accueil/voice mail, salle de réunion.
- *Service à coût réduit* : conseil juridique, assistance marketing spécialisée, stagiaires. L'entreprise s'engage à déléguer un représentant dûment mandaté qui séjournera sur place pendant toute la période de référence (3 mois).

Chaque entreprise bénéficiera également de l'appui du bureau commercial de l'AWEx (Networking, assistance générale) moyennant une contribution financière.

Le premier projet, opérationnel depuis octobre 1999 dans la **Silicon Valley** en Californie, a permis de confirmer l'opportunité d'une telle démarche.

Une initiative similaire a démarré mi-2002 dans le domaine des biotechnologies, l'un des clusters remarquables de la Région Wallonne, avec le *Centre Port of Technology* à Philadelphie qui met à disposition des PME wallonnes une pépinière d'entreprises spécialisées dans les sciences du vivant à des conditions financières intéressantes.

Ce type de service, mais sans spécialisation sectorielle particulière, a également été implanté à Abidjan, Aix-la-Chapelle, Almaty, Amman, Bratislava, Bucarest, Canton, Damas, Dubaï, Johannesbourg, Kiev, Kuala Lumpur, Manille, Milan, Prague, Riga, Santiago, Sofia, Sydney, Tachkent, Tunis et Varsovie.

Par ailleurs, il convient d'ajouter pour l'année 2012, le coût des incubateurs aux USA (45.000 €) et au Canada (30.000 €). Ces montants reprennent notamment l'ajout d'un incubateur Texas A&M (en service début juin 2011) au Texas, ainsi qu'à Montréal qui viennent s'ajouter aux incubateurs existants (San José en Californie et Philadephie).

**Art. 12.20. - Réalisation d'audits et de missions de consultance pour les entreprises**

ƒMontant du crédit ordinaire proposé : **700 milliers d'euro.**

ƒPM2 Vert : **500 milliers d'euros** – Axe IV pour le soutien au partenariat et de sous-traitance d'entreprises wallonnes de haut niveau.

L'AWEX organisera un point de contact relié à un réseau d'expertises pouvant assister les entreprises wallonnes concernées dans la préparation ou l'extension de telles actions. Dans un but de simplification, l'assistance prendra la forme d'un chèque coaching partenariat de 5.000 €, correspondant à 5 jours d'expertise (stratégique, technologique, industrielle ou juridique) en support à la conclusion de partenariats.

ƒ Le crédit ordinaire se décompose comme suit : **200 milliers d'euros**

**- Audits S.D.E.**

L'objectif est de favoriser la mise à disposition de spécialistes extérieurs agréés par l'AWEX, susceptibles d'apporter leurs services aux entrepreneurs wallons pour la réalisation d'études axées l'adaptation du design des produits (programme S.D.E.).

Les honoraires sont actualisés aux montants de 600 € pour un 1 jour de prestation, à 1.200 € pour 2 jours et 1.800 € pour 3 jours (durée maximale), par rapport à respectivement 620 €, 1240 € et 1.735 € fixés il y a plus de 10 ans.

-**Mise à disposition d'experts en stratégie à l'exportation (programme E.S.E.-T.P.E.)**

Ce programme vise à soutenir les T.P.E. wallonnes dans la mise au point d'un plan stratégique à l'exportation par la mise à disposition d'un expert en commerce extérieur.

Les entreprises bénéficiaires sont productrices de biens et de services, situées en Wallonie, occupant moins de 20 personnes (soit la définition de la T.P.E.), ne possédant pas de structure d'exportation opérationnelle, ayant démarré récemment une activité à l'exportation ou faisant preuve d'une motivation à exporter.

L'AWEX établit une convention avec l'entreprise sélectionnée et l'expert affecté à la mission. Les honoraires journaliers (avec un maximum de 3 jours) sont dorénavant harmonisés sur les honoraires des audits.
Le coût de la mission est entièrement à charge de l'AWEX. Ce programme sera amplifié avec des missions
de « rappel » des experts dans les entreprises concernées.

**Art. 12.30. - Conventions d'experts / Rémunérations d'experts et de consultants**
ƒMontant du crédit proposé : **128 milliers d'euro**.
ƒCe crédit est destiné à :

- La finalisation de projets informatiques en faveur d'entreprises (adaptation RENEW, Workflow Incitants) : 110.000 € ;
- Audits de suivi ISO : 4.000 € ;
- Networking pour recherche projets européens : 14.000 € ;

**Art. 12.40. - Conventions de coopération en matière de formation et de soutien au commerce extérieur**
ƒMontant du crédit proposé : **635 milliers d'euro.**
Ce crédit est destiné à :

- Formations linguistiques et coaching en communication externe (345 milliers d'euros) :

Consciente de la nécessité pour les entreprises wallonnes de maîtriser les langues étrangères, l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers poursuit en 2012 sa politique d'encouragement des immersions linguistiques.

Dans cette optique, l'AWEX prend à sa charge la moitié des droits d'inscription à des formations linguistiques pour les langues néerlandaise, allemande, anglaise, espagnole, italienne, portugaise, russe, chinoise et arabe, pour deux semaines de cours par entreprise et par année.

Ces formations sont destinées aux PME wallonnes (au sens de la définition européenne de la PME), c'est-à-dire à toutes les entreprises produisant en Wallonie et/ou y développant une activité significative pour l'économie wallonne (y compris les services et les secteurs agricole, horticole et touristique).

Deuxième et troisième partenaires commerciaux de la Wallonie respectivement, l'Allemagne et les Pays-Bas constituent des marchés proches qui offrent de nombreuses opportunités commerciales dans des secteurs très variés. Une proximité qui pourrait encore être mieux mise à profit par les entreprises wallonnes, pour lesquelles des obstacles tant culturels que linguistiques subsistent.

Résolue à renforcer les échanges économiques et commerciaux entre la Wallonie, l'Allemagne et les Pays-Bas, l'AWEX organisera un programme d'apprentissage intensif en allemand et en néerlandais, destiné aux entreprises wallonnes.

L'objectif de cette formation courte et concentrée sera de fournir une boîte à outils avec un vocabulaire « de survie » afin de donner confiance et de permettre aux exportateurs wallons de se présenter en allemand et/ou en néerlandais lors d'un premier rendez-vous d'affaires. Cinq sessions de formation intensive sont programmées en 2012, dans chacune des langues.

L'AWEX soutient un programme de coaching en communication externe dont l'objectif est d'une part, d'identifier les efforts à mener par l'entreprise afin d'améliorer sa présentation au contact des prospects étrangers, et d'autre part, d'adapter et d'affiner sa stratégie de communication externe par l'amélioration de ses supports visuels existants.

- Collaboration avec la Société de promotion économique pour l'Est de la Belgique (WFG) (226 milliers d'euros)

- Collaboration avec la Cité internationale dans l'optique de la mise en place de modules de formations (64 milliers d'euros)

**Art. 12.50. – Actions des centres régionaux**

ƒMontant du crédit proposé : **50 milliers d'euro**

ƒCe crédit est destiné à couvrir les actions des Centres régionaux, à savoir :

- l'organisation de séminaires de présentation des services de l'AWEX ;
- l'organisation de séminaires sur des marchés étrangers dont notamment les marchés prioritaires ;
- l'accompagnement de délégations étrangères, fonctionnaires, diplomates, …
- la participation aux foires et salons ainsi que l'organisation de stands de présentation ;
- l'accompagnement des attachés économiques et commerciaux en Business Days dans les entreprises ;
- la participation à des colloques sur le commerce extérieur.

**Art. 12.90. - Réseau à l'étranger**

ƒMontant du crédit proposé : **10.477** milliers d'euro

**Art. 12.91. - Fonctionnement**

ƒMontant du crédit proposé : **10.477** milliers d'euro

ƒCe crédit est destiné à couvrir les frais de :

- fonctionnement
- retours en Business Days
- retours en congé
- frais de scolarité
- aménagement
- documentation
- leasing
- patrimoine mobilier

des postes à l'étranger.

Celui-ci sert à la couverture des frais inhérents au fonctionnement du bureau :

- location des bureaux ;
- logement de l'AEC ;
- frais de personnel (salaires assistants) ;
- frais liés à l'AEC (indemnité de représentation, déplacements juridiction, subsistance et hôtellerie) ;
- frais liés au retour en audience et congé ;
- frais liés au bureau (téléphonie, frais postaux, fournitures et petit matériel de bureau, entretien…) ;
- des aménagements/déménagements de nouveaux bureaux de représentation dans le cadre de dossiers en cours au niveau fédéral ;
- des déménagements liés aux mutations ;
- des commissions d'agences immobilières, des cautions locatives pour des bureaux situés en dehors des postes consulaires et diplomatiques ;
- la création de sites internet des postes ;
- les bases de données spécifiques;
- les dépenses inhérentes à l'utilisation de la technique du leasing pour l'acquisition de matériel informatique, de reprographie et de téléphonie ;
- les dépenses d'investissements (achat de mobilier, matériel de bureau…)

Les dépenses de fonctionnement de la représentation commerciale wallonne se font par prélèvement sur ce budget de fonctionnement dans les limites budgétaires prévues.

Ces dépenses sont payées par les services centraux sur les comptes de fonctionnement des postes à l'étranger.

**Art. 30.10. - Subventions Région wallonne**

ƒ Montant du crédit proposé : **10 470** milliers

ƒ Ce crédit est subdivisé en plusieurs articles.

**Art. 30.11. - Secrétariats d'Intendance à l'Exportation (S.I.E.)**

ƒMontant du crédit proposé : **200** milliers d'euro

ƒCe crédit est destiné à soutenir les activités des 6 sièges des S.I.E. reconnus dont la mission est d'épauler les entreprises qui le souhaitent, dans une série de tâches logistiques liées à l'exportation que n'assurent pas les Centres régionaux de l'AWEX. Dans ce cadre, une convention complémentaire a été passée avec chacun des S.I.E. afin de faciliter la réalisation de traductions techniques pour les P.M.E. dans un but d'exportation et cela, selon un forfait de départ pris en charge.

**Art. 30.13. - Foires subsidiées**

ƒMontant du crédit proposé : **3 950** milliers d'euro.

ƒCe crédit est destiné à couvrir partiellement (à raison de 50 %) les frais suivants :

- location d'une surface de stand, nu ou aménagé, lors de participations individuelles en leur nom d'entreprises wallonnes à des foires et salons internationaux à caractère professionnel à l'étranger (à raison de maximum 200 € par m² pour une surface éligible de 6 à 50 m²). Il s'agit de l'incitant Foires subsidiées "classique" reconduit d'année en année, en raison du succès de la formule;
- location, d'aménagement et de gestion de stands, avec envoi sur place d'un délégué de l'entreprise lorsqu'il s'agit de la première participation d'une P.M.E. wallonne à un salon, foire ou exposition donnée à l'étranger, et pour des stands dont la surface éligible est de 6 à 50 m². Il s'agit du "Bonus P.M.E.", entré en vigueur au 1er mars 2002 dans le cadre de la réforme des Programmes incitatifs de l'AWEX. Le succès grandissant de cette mesure justifie également sa reconduction.
- invitation en Belgique par des entreprises wallonnes de prospects étrangers (maximum 3 délégués) lorsque l'entreprise wallonne invitante expose avec un stand propre à un salon en Belgique de statut professionnel et à vocation internationale, et que les invitations sont faites dans un but d'exportation au profit de cette entreprise wallonne. Il s'agit également d'un nouvel incitant "Invitations à des salons en Belgique" entré en vigueur au 1er mars 2002 dans le cadre de la réforme des Programmes incitatifs de l'AWEX.

**Art. 30.15. - F.C.E.**

ƒMontant du crédit proposé : **800** milliers d'euro

ƒCe crédit est destiné à soutenir les activités menées à l'étranger par les fédérations et groupements professionnels.

**Art. 30.16. – Formation**

ƒMontant du crédit proposé : **100** milliers d'euro.

ƒCe crédit est destiné à :

- **Partenariat avec la Cité Internationale** - Collaboration de l'AWEX dans d'éventuels nouveaux projets
  liés aux formations à l'international.
- **Programme d'accueil et de formation de stagiaires**
  Le projet vise la formation de stagiaires étrangers au sein d'entreprises et établissements wallons. Ces stagiaires, futurs cadres commerciaux ou intermédiaires socio-économiques, pourront acquérir une solide connaissance du tissu économique wallon et seront par la suite des personnes-ressources utiles au développement des relations commerciales entre la Wallonie et leur pays d'origine.
  L'AWEx soutient notamment le DSMI (Diplôme spécial en management international) de ICHEC- Entreprises. Il s'agit d'une formation complémentaire à l'attention de cadres et dirigeants de PME-PMI algériennes, tunisiennes et marocaines, organisée en 5 modules (4 dans le pays d'origine et 1 à Bruxelles) qui a notamment pur but de favoriser les échanges commerciaux entre les firmes belges et firmes maghrébines.
- **Formation d'utilisateurs non-résidents** Ce programme couvre partiellement le coût de la formation (prestations + voyages et séjour) chez le fournisseur wallon et/ou le client utilisateur étranger, à l'utilisation et à la maintenance de biens d'équipement fournis.
  L'intervention est pratiquée à hauteur de 15 % de la valeur FOB des biens d'équipement fournis avec un plafond de 100.000 euro sur une période de trois ans.

**Art. 30.17. - Portage PME**

ƒMontant du crédit proposé : **5** milliers d'euro.

ƒCe crédit est destiné à couvrir partiellement les frais exposés par les P.M.E. recourant aux services des antennes commerciales dont disposent à l'étranger les grandes entreprises wallonnes exportatrices. L'intervention s'élève à 70 % maximum du coût des services facturés à la P.M.E. avec un plafond de 100.000 euro sur une période de trois ans.

**Art. 30.18. - Partenariats économiques internationaux (P.E.I.)**

ƒMontant du crédit proposé : **90** milliers d'euro.

ƒCe crédit est destiné à développer des mécanismes d'intervention souple en vue de rencontrer de manière efficace et appropriée les besoins exprimés par des entreprises wallonnes souhaitant conclure des *joint- ventures* avec des sociétés étrangères situées en-dehors de l'Union européenne.

Intervention de l'AWEX :

- 50 % maximum des dépenses relatives à l'étude de faisabilité, à la préparation et au démarrage de partenariats.

  *Remarques* : le cas échéant, ces aides peuvent être complémentaires à celles accordées par l'Union européenne, au titre des mécanismes gérés par le C.D.E. (Centre pour le Développement de l'Entreprise).

  Zones : Afrique – Caraïbes – Pacifique (ACP)

  Principe du partenariat financier : -
  - Région wallonne
  - Entreprise wallonne

Cette clé de répartition est appliquée également pour les projets de compagnonnage en Afrique soutenus conjointement par l'AWEX et le CDE.

**Art. 30.19. – Bureaux collectifs de représentation**

ƒMontant du crédit proposé : **100** milliers d'euro.

Dans le cadre du Programme spécial de soutien au commerce extérieur de 1993, un incitant a été créé en vue de permettre aux PME, en s'alliant à un minimum de deux autres PME wallonnes, d'être représentées à l'étranger (hors Union européenne) via un « Bureau collectif de représentation ».

L'AWEX prend en charge, durant une année complète (éventuellement renouvelable), 70% des frais de fonctionnement du Bureau. Les frais sont remboursés à chacune des sociétés au prorata des parts prises par celle-ci dans le Bureau collectif.

**Art. 30.20. – Assistance Prospection**

ƒMontant du crédit proposé : **2 400** milliers d'euro.

ƒCe programme incitatif a remplacé l'incitant "Fonds du Commerce Extérieur (F.C.E.)" abrogé au 31 décembre 2001, en se conformant au Règlement de minimis européen en matière de commerce extérieur. Il permet de soutenir partiellement (maximum 50 %) les missions d'étude de marchés nouveaux situés en- dehors de l'Union européenne, mises sur pied par des entreprises wallonnes et impliquant nécessairement le déplacement de délégués de ces entreprises sur le(s) marché(s) considéré(s).

Ces missions d'étude peuvent se décliner sous la forme :

- de simples voyages de participation à des salons spécialisés, de démonstration ou mise à l'essai d'équipements;
- de mise en place d'un bureau permanent en vue d'une étude de marché de plus longue durée ;
- de la réalisation d'études de (pré)faisabilité de projets revêtant un caractère exceptionnel pour les entreprises wallonnes.

**Art. 30.21. – Mini-sites Internet**

ƒMontant du crédit proposé : **0** milliers d'euro.

Cet incitant, mis en place au second semestre 2002, offre aux P.M.E. wallonnes orientées à l'exportation, par analogie au programme "Cartes de Visite d'Entreprises (C.V.E.)" (voir article 30.23 du programme 3), la possibilité d'une intervention financière partielle (maximum 50 %) dans les frais annexes à la réalisation de leur mini-site et selon des montants plafonnés à

- 50 euros par langue étrangère (pour les frais de traduction des textes du mini-site par des traducteurs professionnels) ;
- 50 euros par illustration de qualité professionnelle réalisée en vue d'être intégrée au mini-site.

**Art. 30.22 – Spécialistes en Commerce extérieur et en Design**

ƒMontant du crédit proposé : **1 000** milliers d'euro.

Ce crédit est destiné à :

1. Spécialistes en Commerce extérieur (SCE)

- En fonction de l'analyse préalable par les services de l'AWEX de la demande de l'entreprise, une mission de consultance et d'accompagnement est confiée un expert agréé par l'AWEX selon deux formules :
  - la mission visé la réalisation d'études axées sur la définition de stratégies à l'exportation et s'accomplit dans un délai d'un an, par tranche de 30 jours de prestation, renouvelable deux fois
  - la mission se définit comme de l'intérim management au sein de l'entreprise pendant maximum 3 mois calendrier consécutifs. (Il s'agit d'une nouvelle

modalité introduite par la réforme du 1er juillet 2003) pour prendre le relais de l'expérience pilote du programme « Un nouveau marché » menée en 2002.

Intervention pour ces 2 types de mission : Prise en charge des honoraires (750 euro maximum/jour)

- Du 1er au 30ème jour : 75 %
- Du 31ème au 60ème jour : 50 %
- Du 61ème au 90ème jour : 25 %

2. Spécialistes en Design (SDE)

Dans le cas du Programme SDE, le crédit est destiné à couvrir partiellement les prestations du deuxième expert chargé de la mission de plus longue durée (voir article 12.20 ci-dessus du Programme 3).

**Art. 30.23. – Cartes de visite d'entreprises**

ƒMontant du crédit proposé : **1 600** milliers d'euro.

ƒCe crédit est destiné à couvrir partiellement la réalisation de supports promotionnels de qualité (brochures, vidéogrammes, CD-ROM, CD Photos, sites Internet) :

- 50 % maximum des coûts réels totaux de réalisation HTVA.
- Plafonds d'intervention limités à :
  - 5.000 € pour les brochures.
  - 10.000 € pour les vidéogrammes, CD-ROM et sites Internet (un choix unique durant la période de validité).
- Possibilité pour les vidéogrammes de trois compléments de 1.250 euro chacun 3 versions linguistiques supplémentaires.
- Intervention(s) valide(s) 2 ans.

**Art. 30.29. – Subventions diverses**

ƒMontant du crédit proposé : **225** milliers d'euro.

ƒCe crédit provisionnel couvre :

- **Des Partenariats avec les universités et les écoles supérieures**

A prendre en compte le programme de formation D.E.S. d'Ichec entreprises pour cadres et dirigeants de PME du Magred. – convention de mars 2011 à février 2012.

Au vu des résultats positifs de l'exercice 2010-2011, la convention de collaboration entre l'AWEX et ICHEC-Entreprises a été reconduite pour un nouveau terme d'un an pour la période mars 2011-février 2012. Cette convention porte sur l'organisation avec cet établissement d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un programme de formation structurée intitulé « Diplômes d'Etudes Spécialisées D.E.S. » qui s'adresse plus particulièrement aux cadres et dirigeants de PME-PMI des pays du Maghreb. Ce programme s'inscrit dans les préoccupations de l'AWEX de soutenir les initiatives qui favorisent les échanges commerciaux, l'établissement de partenariats et le rapprochement culturel entre les entreprises wallonnes et les pays tiers.

- **Conseillers en marketing – Cellule UWE**

La convention vient à terme au 31 décembre 2011, une nouvelle convention devra être négociée. Compte tenu du ralentissement des activités, il est difficile de préjuger le montant de la future subvention.

Justification :
Identique à celle de 2011

- **Axe commerce extérieur Entreprise Europe Nework Wallonie (EEN) – (**Les cofinancement : Commission européenne 45%, AWEX, 18%, AST 18% , le groupement 19%)

Justification
Le cofinancement d'EEN Wallonie permet de soutenir un ensemble d'actions et de services de support à l'internationalisation des PME wallonnes via le partenariat. Ces actions et services sont proposés avec les outils et méthodologies spécifiques au réseau mis en place par la DG Entreprises au travers de l'agence EACI. Trois types de services sont mis en œuvre :

- Relais de la CE vers les PME d'informations à caractère européen et des PME vers la CE des freins au Grand Marché identifiés (via contacts individuels, séminaires, enquêtes, …) ;

- Organisation de contacts individuels entre entreprises wallonnes et étrangères identifiées et accompagnées par des partenaires du réseau, en Belgique ou à l'étranger, dans le cadre de salons internationaux (Pollutec, 3GSM, ..) ou de missions d'entreprises, en recherchant systématiquement la complémentarité et la synergie avec les moyens mis en œuvre par l'AWEX ou d'autres partenaires wallons (clusters, ..) dans le cadre de ces actions ;
- Accompagnement individuel des PME wallonnes s'inscrivant dans une logique d'ouverture européenne et internationale (limitée à la zone de couverture EEN) et activant pour ce faire les outils et services du réseau.

**Art. 34.10. – Opérateurs économiques**

- Montant du crédit proposé : **95** milliers d'euro

Suite à la réorganisation du système, les Régions participent à présent au côté du fédéral et selon la clé de répartitions de l'IPP, à la subsidiation des programmes d'actions annuels des Chambres de Commerce belges à l'étranger et organisations assimilées. Pour la Région wallonne, il s'agit de 14,35% d'un budget, en principe de 1.000.000 €, soit 143.000€. Toutefois, des régularisations d'acomptes peuvent réduire la prise en charge en fonction de la justification des dépenses. Un crédit provisionnel a donc été pris en fonction des dernières réalisations connues (2010) qui était de 89.000 €.

**Art. 34.30. – Contributions diverses**

ƒMontant du crédit proposé : **18 milliers d'euro**

ƒCe crédit vise à couvrir les cotisations annuelles à des associations belges ou internationales. Une cotisation annuelle de l'AWEX à l'APEFE couvre sa responsabilité environnementale. L'AWEX a décidé de prendre en compte les émissions de gaz à effet de serre générée par les déplacements en avion des membres de son personnel. Cette contribution est consacrée aux opérations nécessaires liées à la rénovation et au développement de la ceinture verte de Nouakchott en Mauritanie.

**PROGRAMME 2**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT –**
**Section II**

| | | |
|---|---|---|
| 74.10 | Achat de biens meubles durables | 230 |
| | | **230** |

**Art. 74.10. – Achat de biens meubles durables**

**Art. 74.11. – Services centraux et Centres régionaux**

**Montant du crédit proposé : 230 milliers d'euros.**

- Ce crédit est destiné à couvrir les postes repris ci-après :
  - acquisition de matériel informatique ;
  - achat de copieurs, télécopieurs, appareillages de traitement de courrier;
  - achat de mobilier;
  - achat d'appareillages de communication et support d'information;
  - acquisition de matériels divers et accessoires de bureau;
  - installations téléphoniques.
  - Acquisitions de licences informatiques

Ce crédit contient un volet logistique évalué à 50.000 € pour le renouvellement du patrimoine mobilier ainsi qu'un volet informatique qui reprend pour l'année 2012, un montant de 180.000 € pour le renouvellement de matériel informatique et licences PC.

**PROGRAMME 5**

**TRANSFERTS**

| | | |
|---|---|---|
| 51.21 | Transferts à la Sofinex<br>PM2 . Vert | 2.000 |
| | | **2.000** |

**Art. 51.21. – Transferts à la Sofinex**

**Montant du crédit proposé 0 milliers d'euros**

*f*PM2 Vert – Axe IV : **2.000** milliers d'euro

Ce crédit est destiné à renforcer le soutien aux exportations via la SOFINEX par des transferts effectués dans le cadre d'une convention bipartite entre l'AWEX et la SOFINEX :

- la réalimentation de la Ligne Pays Emergents.

Dans le respect des règles internationales de l'arrangement OCDE, cet instrument consiste en un don de 35% de la valeur des biens et services wallons exportés. Le but de cet instrument est de permettre aux entreprises exportatrices wallonnes de présenter une offre plus attractive face à leurs concurrents étrangers qui bénéficient souvent d'un différentiel de taux de change favorable. La ligne Pays Emergents incite plus spécifiquement nos exportateurs wallons à se positionner sur des marchés à la grande exportation. Ces opérations commerciales étant d'un montant relativement important, elles permettent à nos entreprises wallonnes de bénéficier rapidement d'une vitrine dans les pays ciblés.

Couvrant ± 36 pays, il est nécessaire, pour continuer à être efficace, de renforcer les moyens, actuellement engagés à 90%, de la ligne Pays Emergents ;

- la réalimentation des lignes bilatérales.

Deux protocoles de coopération financière signés avec le Royaume du Maroc et la République de Tunisie permettent également de soutenir les opérations d'exportation de biens et de prestations de services vers ces deux pays par un don de 35% du montant total de l'opération d'exportation.
Ces deux instruments qui connaissent un succès important sont fortement sollicités et nécessitent donc une réalimentation.

Au niveau du PM2 Vert, il s'agit de renforcer l'action de la SOFINEX, filiale commune à l'AWEX, à la SOWALFIN et à la SRIW, en développant les possibilités d'intervention financières en faveur des grandes entreprises et des PME wallonnes qui veulent s'implanter sur les marchés étrangers. Cette action se déploie au travers de financements directs, des lignes de crédit « bilatérales », du fonds « ¨Pays émergents », du programme « Trust funds » et de la participation des PME wallonnes à des fonds internationaux (haute technologie, finance islamique etc.…). L'objectif visé est de 300 entreprises bénéficiaires (60/an).

## II. BRANCHE INVESTISSEMENTS ETRANGERS

### MISSIONS

Les missions décrétales de l'AWEX en matière d'investissements étrangers sont les suivantes :

- La promotion de la Région en tant que terre d'accueil pour les investisseurs étrangers, ce qui implique une importante action de communication pour faire connaître la Région.
- La prospection des candidats investisseurs. Celle-ci constitue la mission « en aval » de l'Agence ; essentielle pour positionner la Région wallonne par rapport à d'autres régions naturellement mieux connues. Elle consiste à organiser la présence à l'étranger via tous nos représentants à l'étranger , l'organisation et la participation à des missions, la collaboration avec les institutions publiques et des organismes privés belges et étrangers, … Cette mission concerne tout particulièrement les AEC, qui sont les relais privilégiés des différentes branches de l'Awex à l'étranger, les contrats avec les consultants et les prescripteurs oeuvrant à l'étranger, les contacts en Belgique avec les ambassades, les médias, etc.
- L'information des investisseurs étrangers intéressés par une nouvelle implantation en Wallonie, en collaboration avec les organismes publics ou privés éventuellement concernés.
- L'accueil et le suivi des investisseurs étrangers en Région wallonne dans le processus d'implantation en collaboration avec les organismes publics et privés éventuellement concernés.
- De manière générale, l'encadrement de l'investisseur étranger dans toutes ses démarches .Cette mission se prolonge au-delà de la première implantation, en assurant un travail de suivi et d'échange d'informations qui se concrétise par « un suivi après-vente » régulier et effectué conjointement avec les partenaires économiques (Intercommunales de développement économique) et nos centres régionaux.
- La recherche de repreneurs étrangers pour les sites industriels wallons en voie de restructuration (sur demande spécifique du Gouvernement wallon ; cette dernière mission n'ayant jamais été mise en œuvre).

Ces missions sont réalisées au travers des priorités du plan Marshall, et dans le cadre de la valorisation des pôles de compétitivité wallons, avec l'aide des experts dont l'action sectorielle permet de renforcer à la fois la prospection et l'accueil de candidats investisseurs. Ces actions sont intégrées dans la stratégie globale de l'agence, et sont reprises comme telles dans le contrat des experts sectoriels et constituent la ligne de leur évaluation et la base des objectifs à atteindre.

Au sein de l'AWEX, l'activité spécifique d'attraction des Investissements étrangers est développée et mise en œuvre sur « le terrain » avec la branche interne « commerce extérieur » ainsi qu'avec plusieurs autres partenaires économiques actifs en Région wallonne. Il en est ainsi, d'une part avec les attachés économiques et commerciaux en poste à l'étranger, d'autre part dans le domaine de la communication et des actions de promotion, et enfin avec les experts du plan Marshall et avec tous les autres acteurs économiques pour renforcer notre action d'attrait des investisseurs étrangers en Wallonie.

La branche Investissements de l'Agence réalise en priorité les fonctions spécifiques à son métier, telles que la prospection active directe d'investisseurs industriels et de services potentiels, en organisant des séminaires et stands spécifiques et en assurant une veille économique active.

Par ailleurs, le service chargé plus spécifiquement des contacts en amont, avec les ambassades étrangères en Belgique, et en aval (service après-vente) est actuellement pleinement opérationnel. Il renforce notre réseau de relations avec les candidats investisseurs et les firmes qui se sont installées ou ont développé leurs activités en Région Wallonne. Pour rappel, depuis 10 ans, 50% des dossiers traités par la branche investissement sont constitués d'extensions, démontrant de manière pertinente que le climat des affaires est toujours sain et actif dans notre région.

Enfin, il apparait clairement qu'un accent tout particulier doit être porté sur la promotion de l'image de la Région à l'étranger. Le nombre d'Agences concurrentes a décuplé depuis quelques années ; il est plus que jamais important de porter une image positive et dynamique de la Région en multipliant et en professionnalisant les messages portés à l'extérieur.

**RECETTES**

**Article 06.01 - Dotation de fonctionnement :** **4.426 milliers d' euro**

**Article 06.01 -Dotations PM2 Vert :** **3.819 milliers d'euro**
*Experts auprès des Pôles : 3.194.000 €*
*Centres de services : 625.000 €*

**Article 08.01 - Utilisation du Fonds de réserve :** **740 milliers d' euro**

**Article 16.01 - Droit de participations actions :** **165 milliers d' euro**

*Ce crédit concerne les inscriptions des entreprises et des organisations aux manifestations organisées par l'Agence (MIPIM, actions spécifiques sur Rotterdam).*

**TOTAL DES RECETTES** **7.513 milliers d'euro**

---

**DEPENSES**

**Programme 1 : (boni : 154.000€)** **2.108 milliers d' euro**

**Programme 2 :** **672 milliers d' euro**
*Section I : 596.000 €*
*Section II : 76.000 €*

**Programme 3 (boni 586.000 €)** **5.905 milliers d' euro**

**TOTAL DES DEPENSES** **8.686 milliers d' euro**

**Programme I – Dépenses en personnel**

La branche IE compte actuellement 34 personnes, représentant 29,8 E.T.P.

Le personnel est réparti comme suit sur les différents projets de l'agence :

- 3,5 personnes pour la communication,
- 14,3 personnes pour l'accueil par zone géographique, y compris les représentants de la WFG et de l'UWE, tous deux dédiés à 100% à la prospection et l'accueil des investisseurs étrangers,
- Une personne en charge des relations avec les réseaux (AEC, wallons à l'étranger, ambassades,…)
- Une personne en charge du partenariat et des accords inter-universitaires,
- Un expert (part-time) chargé de la vieille technologique dans le domaine de l'IT,
- 5 experts sectoriels qui travaillent en collaboration avec les directeurs géographiques pour renforcer l'action stratégique. (Ces experts ne sont pas comptabilisés dans les dépenses du personnel étant donné que les frais relatifs à leurs actions sont repris dans la rubrique « Actions prioritaires pour l'Avenir Wallon / Plan Marshall »)
- 2 animatrices de la MEWE (Maison de l'Entreprise wallonne pour l'Europe),

**Le montant du crédit demandé est de 2.108 milliers d'euro (dont 154 milliers d'euros sur le fond de réserve « personnel motivé ») répartis comme suit :**

**a. Rémunérations et allocations du personnel : 1.769 milliers d'euro € (11.10)**

Ce montant inclus une indexation salariale.

Base légale, décrétale ou réglementaire :

Décret du 2 avril 1998 créant l'Agence wallonne à l'Exportation, modifié par le décret du 1er avril 2004 impliquant la reprise des droits et avantages octroyés aux membres du personnel de l'Ex OFI et l'application de la législation sociale.

Ce crédit est destiné à couvrir la charge des rémunérations et allocations payées aux agents contractuels et statutaires de l'Agence-branche Investissements étrangers.

Liquidation trésorerie : mensuelle.

Ce montant comprend :

Rémunérations suivant les barèmes

Autres éléments de la rémunération :

- Pécules de vacances
- Allocation de fin d'année
- Autres allocations :
    - Fonctions supérieures : allocation accordée aux agents qui exercent des fonctions supérieures et bénéficient, dans ce cadre, de l'échelle de traitement correspondant à l'emploi sur lequel lesdites fonctions sont exercées.
    - Allocations pour connaissance de langues nationales : les agents répondant aux conditions fixées par l'AGW du 7 juin 2007 perçoivent une allocation annuelle de 350 EUR (non indexée) quel que soit leur niveau.
    - Prime de bilinguisme : allocation de 24,79 EUR pour les agents de niveau 1 et de 12,40 EUR pour les agents des autres niveaux. Cette prime est applicable à la Région. Liquidation mensuelle intégrée au traitement.

- Primes pour frais de représentation : destinées à couvrir les dépenses auxquelles le personnel de direction doit faire face. Elles ont fait l'objet d'un ruling fiscal préalable, et sont notamment liées aux éléments suivants :
  - nécessité de disposer d'un espace de travail aménagé à domicile (plus petits frais de bureau) ;
  - frais de communication (ligne ADSL, fax, ….) ;
  - frais de représentation sensu stricto (participation à des évènements économiques ou socio-culturels, participation à des visites officielles, présence obligatoire à des réceptions, relations publiques, contacts en Belgique ou à l'étranger dans le cadre de la gestion du réseau, tenue de séminaires, représentation de l'AWEX dans le cadre de salons internationaux …) ;
  - frais divers de minime importance (horodateurs, parking, car-wash, taxi, publications sans factures, ….).
- Cotisations sociales à charge de l'employeur : Cotisations patronales O.N.S.S
- Autres charges sociales de l'employeur
- Allocations familiales : la charge budgétaire 2012 a été estimée sur base de la situation actuelle et en tenant compte des changements liés à l'âge des enfants bénéficiaires. Assimilés aux Attachés Economiques et Commerciaux (Tokyo et Shanghai)
- Allocations de naissance et primes d'adoption,
- Frais funéraires,
- Les récentes modifications du Code de la fonction publique wallonne reprises dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 27 mars 2009 vont induire des promotions directement liées à l'ancienneté dès lors que les quotas des emplois de promotion ont été supprimés. Ces mesures sont partiellement applicables au personnel contractuel.

**b. Valorisation du personnel : (133,9 milliers d'euro) (11.10)** Ce montant résulte de l'application de la décision du Conseil d'administration du 13 juin 2008, recommandant l'affectation d'un budget réservé à la motivation du personnel.

**c. Assurances (accident, groupe, responsabilité civile) : 107 milliers d'euro**

Ce montant se subdivise en :

**Art.11.42. - Assurance "responsabilité civile et accident corporel"**

Ce crédit est destiné à contracter une assurance pour couvrir d'éventuels accidents corporels dont seraient victimes les administrateurs de l'Agence dans l'exercice de leur mandat ainsi que la couvrant leur responsabilité civile.

**Art.11.50. - Assurances du personnel**

Ce crédit est subdivisé en :

**Art.11.51. - Responsabilité civile : ( mille euro)**

Ce crédit est destiné à couvrir la responsabilité civile pouvant incomber à l'AWEX à la suite de dommages causés à des tiers et résultant de l'activité d'un quelconque service.

**Art.11.52. - Accidents du travail (mille euro)**

Ce crédit prend en charge les risques d'accidents du travail des agents en Belgique et des accidents corporels, en voyages à l'étranger.

**Art.11.53. – Assurance-groupe (105 milliers d' euro)**

Ce crédit est destiné à couvrir les engagements pris en matière d'assurance groupe par l'ex OFI à l'égard de certains membres de leur personnel transférés à l'AWEX.

**d. Chèques-repas : 21 milliers d'euro (11.60)**

Base légale, décrétale ou réglementaire :
Arrêté ministériel du 13 décembre 1995 relatif aux titres-repas octroyés aux membres du personnel des Services du Gouvernement ainsi qu'aux Cabinets des Ministres du Gouvernement.

Ce crédit est destiné à couvrir la part de l'employeur dans le coût des chèques-repas. L'Agence rembourse à la société émettrice le montant correspondant à la valeur faciale des chèques-repas distribués aux agents.

Les chèques-repas ne sont distribués aux agents que par journée de travail effectivement prestée. Les jours de congés, de récupération ou de maladie ne donnent pas droit à l'octroi de chèques-repas. Si l'on reporte le coût global facturé à l'Agence par la société émettrice (hormis les frais d'administration) au nombre moyen d'agents, on observe que le montant mensuel moyen perçu par un agent est de 100,8 € (16 chèques-repas x 6,30 €).

**e. Intervention dans les frais de transport en commun : 4milliers d'euro (11.70)**

Base légale, décrétale ou réglementaire :
Conventions conclues entre la SNCB, la STIB et l'AWEX concernant la délivrance de cartes de transport en commun diminuée de la part patronale.

Ce crédit est destiné à couvrir totalement les charges supportées par les agents statutaires et contractuels pour se rendre du domicile au lieu de travail à l'aide d'un transport en commun.

**f. Masse d'habillement et interventions diverses : 20 milliers d'euro (11.82) (à charge du fonds de réserve pour « personnel motivé »)**

Les échanges continuels avec les différentes institutions comme : le Ministère des Affaires étrangères, les ambassades, les partenaires internationaux, les entreprises, les Régions, l'Union européenne, l'organisation des foires et salons en Belgique et à l'étranger, les séminaires, etc. font que le personnel, dans son ensemble, se doit de porter une tenue qui soit à l'image positive que l'Agence entretient depuis sa création.

Ce montant fait suite à la décision du Conseil d'Administration du 21 décembre 2006 accordant une masse d'habillement à l'ensemble du personnel considérant que les compétences liées aux relations internationales génèrent de nombreuses tâches à caractère protocolaire. Ce montant est fiscalisé.

**g. Formation : 36 milliers d'euro (12.10)**

Base légale, décrétale ou réglementaire :
Contrat de gestion, article 5

Ce crédit est destiné à financer l'investissement de l'Agence dans la formation continuée de son personnel, ce qui implique la nécessité d'une connaissance approfondie de tous les services offerts et d'une attitude de grande disponibilité vis-à-vis des entreprises.

Liquidation trésorerie : non réglementée.
Ce montant est adapté à la fréquence du retour des AEC et autres représentants pour une semaine de recyclage.

**h. Frais de déplacement : 9 milliers d'euros (12.30)**

Base légale, décrétale ou réglementaire :
Législation sociale.

Ce crédit est destiné à financer les frais liés aux déplacements des agents. Ces frais sont constitués des éléments suivants :

- Frais de déplacement
- Véhicule personnel : paiement d'indemnités kilométriques résultant des missions effectuées en

Belgique pour le compte de l'Agence au moyen d'un véhicule personnel.

- Transports en commun – réquisitoires : paiement à la S.N.C.B. des réquisitoires utilisés par les agents lors des missions effectuées pour le compte de l'Agence.
- Frais de séjour : Il s'agit du paiement d'une indemnité forfaitaire journalière lors des missions effectuées par les agents en Belgique pour le compte de l'Agence.
-

Liquidation trésorerie : non réglementée.

**i. Cotisations SPMT et MEDEX: mille euro (12.60)**

- Cotisation à l'ASBL Service public de Médecine du Travail des Communautés française et germanophone de Belgique

Ce crédit est destiné à couvrir les charges résultant de l'affiliation de l'AWEX au Service public de Médecine du Travail des Communautés française et germanophone (S.P.M.T) en exécution de la convention signée le 1er mars 1999.
L'Agence est soumise, comme tout employeur, aux dispositions générales concernant l'hygiène du travail, ainsi que la sécurité et la santé des travailleurs. Du fait de leur fonction, certains agents sont plus que d'autres soumis à des risques. Aux termes du R.G.P.T., ils doivent être identifiés et suivis médicalement. Par ailleurs, tout employeur est tenu d'assurer aux victimes d'accident ou d'indisposition les secours immédiats et les soins d'urgence.
L'affiliation au S.P.M.T. a pour but le respect de ces prescriptions.

Le tarif des prestations du S.P.M.T. est établi conformément aux minima fixés par les arrêtés ministériels annuels d'application de l'article 120 bis du R.G.P.T., sans aucun dépassement de ces minima.

Les sommes dues en application de ces tarifs font l'objet d'une facture provisionnelle payable par quart au début de chaque trimestre. Après clôture de l'exercice, une facture récapitulative est établie sur base des données réelles de l'exercice écoulé.

- Cotisation à l'administration de l'expertise médicale (MEDEX)

Ce crédit est destiné à couvrir la charge engendrée par l'affiliation à l'administration de l'expertise médicale (MEDEX), organisme chargé :

- des examens médicaux d'admission ;
- du contrôle des absences pour maladie ;
- des examens d'aptitude en cours de carrière ;
- d'une mission d'expertise dans le cadre des accidents du travail ;
- d'une mission d'expertise dans le cadre des maladies professionnelles ;
- de l'organisation de la Commission des pensions.

**j. Contribution au service social : 8 milliers d'euro (33.10)**

Base légale, décrétale ou réglementaire :

- Arrêté du Gouvernement wallon du 16 juillet 1998.

Ce crédit est destiné à prendre en charge la subvention de l'Agence à l'ASBL Service social des Services du Gouvernement wallon. Le montant de cette subvention est calculé sur la base d'un montant forfaitaire par agent bénéficiaire potentiel (personnel en activité ou retraité). Cette quote-part permet aux agents de l'Agence d'être bénéficiaires des services rendus par ledit Service social. En exécution du protocole d'accord signé le 23 janvier 1999, cette subvention est payable par tranches de la façon suivante :

- la première tranche couvrant 50% du montant total est liquidée en janvier ;
- le deuxième tranche couvrant 25% du montant total est liquidée en mai ;
- les 25 % restant sont liquidés en septembre.

Liquidation trésorerie : non réglementée

Pour compenser la non indexation partielle du budget, le montant demandé a été aligné sur celui de 2011.

**Programme II : Dépenses de fonctionnement**

**Total : Section I : 596 milliers d'euro**

**Total Section II : 76 milliers d'euro**

Ce programme couvre les frais inhérents à la gestion journalière de l'Agence, dans son activité « investissements étrangers ».

**SECTION 1**

- **Frais généraux, fournitures informatiques: 148 milliers d'euro (12.11)**

  Ce crédit est destiné à couvrir les postes suivants :
  - Frais généraux et articles de promotion
    - Frais d'expédition (be Post, valise diplomatique, courrier express)
    - Frais de téléphone et mobilophonie
    - Dépenses de carburant pour les véhicules automobiles
    - Entretien des véhicules automobiles
    - Frais bancaires
    - Location de mobilier lors de réceptions
    - Repas d'affaires
    - Acquisition d'économat et petit matériel de foire
  - Informatique
    - Entretien et fournitures de matériel informatique
    - Acquisition et maintenance de logiciels
    - Consommables informatiques
    - Hébergement du site Web

Pour compenser la non indexation partielle du budget , le montant demandé a été aligné sur celui de 2011.

- **Affiliation aux banques de données communes : 10 milliers d'euro (12.12)**

  Nous proposons que ce montant soit affecté aux bonis antérieurs

- **Frais d'entretien du bâtiment et précompte immobilier: 53 milliers d'euro (12.21)**

  Ce crédit vise à couvrir les frais d'aménagement et d'entretien du bâtiment de Loyers;

- **Loyers annuels : 275 milliers d'euro (12.31)**

  Ce montant concerne les bâtiments de Loyers et de la MEWE à Bruxelles.

- **Leasing : 109 milliers d'euro (12.40)**

  Ce crédit est subdivisé en :

  - Art. 12.41. – Informatique

    Montant du crédit proposé : 15 milliers d'euro

    Ce budget est destiné à couvrir les frais de leasing des serveurs principaux installés à Loyers.

  - Art. 12.42. - Véhicules automobiles

    Montant du crédit proposé : 82 milliers d'euro

Ce budget concerne les contrats de leasing pour 9 véhicules de fonction et les frais directement liés à ceux-ci.

- Art. 12.43. - Photocopieurs

  Montant du crédit proposé : 12 milliers d'euro

  Ce budget est destiné à couvrir les frais de leasing des deux photocopieuses principales installées à Loyers.

- **Honoraires divers :** mille euro **(12.60)**

Ce crédit est destiné à couvrir principalement les frais d'honoraires :
- d'avocats pour les affaires relatives au personnel, du réviseur de l'Agence;
- d'experts et de consultants, notamment :
- pour les frais de consultance (PII et PIA) liés au programme d'intégration informatique;
- pour des frais de consultance liés à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, jugée nécessaire pour la bonne fin de certains projets comme ceux de la comptabilité et de la GRH.

**SECTION 2 :**

- **Patrimoine mobilier :** **36 milliers d'euro (74.11)**

  Ce montant comprend principalement le renouvellement des licences informatiques (Microsoft et ACT !)

- **Annuité pour les travaux d'aménagement des locaux :** **40 milliers d'euro (74.11)**

  Ce montant reprend les frais d'aménagement des bureaux de Loyers qui sont remboursés au propriétaire en 9 annuités.

**Programme III – Section 1**

**Total des dépenses :** **5.905 milliers d'euro**

- *Hors actions prioritaires : 3.137.000€*
- *Actions prioritaires Plan Marshall: 3.819.000 €*
- *Utilisation des bonis antérieurs : 586.000€*

**Actions en faveur des Investisseurs :**

**Exécution des programmes d'actions.**

La mission de la Branche Investissements Etrangers de l'Agence consiste à faire connaître le potentiel de la Région wallonne en termes d'investissements (situation géographique, infrastructures logistiques, terrains, potentiel d'emplois, …). Ceci implique une gestion pro-active de l'information des investisseurs potentiels, ce qui explique la priorité mise dans le budget sur la prospection.

L'accent mis sur la prospection se décline dans la participation à des missions AWEX ou à des déplacements ministériels en liaison avec des investissements étrangers ainsi que par l'organisation de missions spécifiques.

L'organisation ou la participation d'actions de promotion dédicacées aux investisseurs potentiels est également importante, aussi bien en Belgique qu'à l'étranger. Nous proposons au Conseil d'administration de continuer en 2012 à :

- intensifier les activités du réseau au sens large, en Région wallonne et en Belgique, et à développer un réseau d'hommes d'affaires wallons installés à l'étranger,
- développer des activités spécifiques dans les secteurs d'activité retenus par le plan Marshall et dans les pays prioritaires. Ces activités permettent de répondre à des demandes spécifiques, exprimées soit par des organismes ou par des investisseurs étrangers potentiels. Elles contribuent aussi à faire connaître la Wallonie et ses potentialités à l'étranger,
- travailler avec la MEWE dans le cadre de sa mission de positionnement de la Région wallonne au sein de l'Europe, reprenant ses frais de missions à l'extérieur,
- développer les partenariats inter-universitaires, pour détecter, à un stade très précoce, les entreprises susceptibles d'investir en Europe et faire connaître l'intérêt de la Région wallonne à ces implantations,
- collaborer avec des organisations extérieures à l'Agence pour des actions ponctuelles et de courte durée lors de missions et déplacements de promotion ou de prospection à l'étranger.

**Un budget global de 1.140 milliers d'euro (12.11) se décompose en :**

- Le support aux actions dans les régions prioritaires (définies en janvier de chaque année) : 100.000€
- Le suivi des attachés économiques, du réseau des wallons à l'étranger, des ambassadeurs : 30.000€ (11.16)
- Les missions à l'étranger de la MEWE : 20.000€ (11.13)
- Les actions de support au partenariat inter-universitaire : 40.000€ (11.14)
- Les actions ponctuelles et les séminaires dans les 3 zones géographiques :

  (Amériques : 50.000€, Europe : 225.000 €, Asie :332.000 €) = 637.000 € (11.15,11.17,11.18)
- Les Salons et missions thématiques : Mipim : 200.000 € (11.11)

  Ce salon immobilier reste un « incontournable » au niveau de la visibilité de la Wallonie auprès du monde immobilier international. Le budget des dépenses est de l'ordre de 220.000€, mais plusieurs participants importants, notamment les Intercommunales de développement économique, nous rétrocèdent un montant forfaitaire de participation, repris dans cette présentation au poste 0.12.01.
- La collaboration avec l'Amcham : 18.000€ (12.15)
- Les divers actions de communication, en collaboration avec la branche commerce extérieur : 125.000€ (12.15)

  Nous souhaitons également affecter aux bonis d'exploitation antérieurs un montant de 250.000€, à consacrer au renforcement des équipes de prospection en Inde et aux USA : (250.000€) (08.01.59 et 08.01.63)

  Ce poste comprend un montant de 100.000€, destiné à pérenniser l'emploi de deux jeunes contractuels « assistants investissement officers », actuellement en poste à New York et à San Francisco, qui nous donnent satisfaction.

**<u>La promotion de la Wallonie à l'étranger et la communication globale :</u>**

Le positionnement de la Région Wallonne s'est amélioré au cours de ces dernières années. Mais face à la concurrence des pays et régions voisins, il est plus que jamais nécessaire d'assurer une présence wallonne dans le contexte international, aussi bien au niveau des médias traditionnels que via le web et les nouveaux créneaux de communication.

Il s'agit de faire connaitre la Wallonie, d'en diffuser une image de marque qui soit le reflet de son potentiel comme zone d'investissement et qui positionne la Région par rapport à ses concurrents. Ces actions de promotions sont préparées dans un contexte global et visent également à préparer le terrain d'actions des équipes commerciales. Nous devons donc voir l'action de promotion de manière à la fois structurelle et conjoncturelle vers les pays et secteurs cibles, pour pouvoir bénéficier d'opportunités telles que les éditions spéciales sur la Belgique ou la Wallonie ou consacrés en partie à ceux-ci, numéros traitant des relations bilatérales entre la Belgique et les pays cibles, etc.

En outre, le matériel promotionnel sera maintenu au plus haut niveau, en particulier la mise à jour du site web, des brochures imprimées et par l'utilisation des nouvelles techniques de communication.

**Un budget global de 468 miliers d'euro (12.15) se décompose en :**

- Insertions publicitaires (encarts publicitaires, publi rédactionels, annuaires, …) : 35.000€
- Développement et mise à jour permanente du site web : 75.000€
- Réalisation de brochures thématiques et mises à jour du matériel de promotion + développement de nos réseaux extérieurs (Collaboration Sterkwerk aux Pays-Bas): 165.000€
- Campagnes de visibilité en coût partagé avec la branche Export (notamment « branding » : 115.000€
- Emissions RTBF – TV5 sur la base du même co-financement : 35.000€
- Le petit-déjeuner immobilier, en collaboration avec Trends : 15.000€
- Les cadeaux d'entreprise : 13.000€
- L'accueil de journalistes spécialisés : 15.000€

**<u>Actions prioritaires pour l'avenir wallon (Plan Marshall 2. Vert)</u>**

La politique de prospection des investisseurs étrangers s'appuie sur l'approche sectorielle telle que définie par les pôles de compétitivité identifiés dans l'axe 1 du plan stratégique de la Région : « Création d'activités – Mesures spécifiques du Ministre de l'économie, de l'emploi et du commerce international ».

Cette approche est mise en œuvre par les experts sectoriels auprès de la branche Investissements étrangers de l'Agence, chargés de prospecter et d'amener en Wallonie des investissements durables et porteurs d'emploi dans leur secteur. Ces experts travaillent évidement en collaboration avec le réseau des attachés économiques et commerciaux (AEC).

Par ailleurs, le plan exceptionnel de promotion de la Wallonie comme terre d'Investissement sera poursuivi afin de renforcer et promouvoir son image à l'étranger. Ce plan intègre notamment les pôles de compétitivité pour illustrer le dynamisme économique wallon.

Nous incluons dans cette demande budgétaire les frais requis pour le bureau de consultance destiné à recruter le dernier Expert « développement durable », ainsi que la rétribution et les frais liés à cette nouvelle fonction.

**Pour l'année 2012, l'enveloppe nécessaire pour la rémunération des 6 experts sectoriels et leurs actions spécifiques de prospection s'élève à 3.194.000 € (12.11), laquelle se décompose comme suit :**

- Rémunération de 6 experts : 1.263.000€
- Actions spécifiques et événements liés aux pôles : 731.000€
- Insertions et études spécifiques : 100.000 €
- Une action pilote visant à soutenir la promotion de partenariats inter-universitaires sur la côte ouest des USA : 100.000€

- Provision pour autres actions : 1.000.000 €

**Par ailleurs, l'enveloppe pour soutenir les centres de service s'élève en 2012 à 625 milliers d'euros, elle vise notamment à couvrir ( 12.30)**:

- Centres de service pour les sociétés chinoises et indiennes: 205.000€
- Centre de service Brésil et Pays Amérique Latine : 100.000€

**Conventions d'experts et de consultants**

A certains moments ou pour certains marchés, il est nécessaire de renforcer l'action menée à partir de nos bureaux ou avec l'aide de nos représentants à l'étranger (AEC), par des initiatives ciblées sur la promotion ou la relance de différents marchés. Ceci nécessite de recourir à des conventions de prestations de services afin de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour prospecter les marchés visés, assurer le suivi particulier de dossiers importants ou encore pour préparer et encadrer des missions ponctuelles.

**Le crédit demandé de 634 milliers d'euro (12.30) en crédits ordinaires est constitué de :**

- 82.000€ pour la convention de partenariat avec l'Union Wallonne des Entreprises pour renforcer le positionnement de la Région sur les marchés des Pays-Bas et de la Flandre.
- 552.000€ pour les conventions avec des prescripteurs ou des consultants

  Ce crédit couvre des conventions avec des prescripteurs de la zone Europe (France, Espagne, Allemagne, Italie et Angleterre) pour aider, grâce à leurs connaissances locales et sectorielles, au positionnement de l'Agence par rapport à la concurrence régionale européenne.

En outre, une affectation d' un budget de 276.000€ doit être prévue au fond de réserve (partie 2008-2009) pour la convention de partenariat avec l'Union Wallonne des Entreprises pour entreprendre des actions spécifiques dans la sphère rapprochée du port de Rotterdam. Aussi, un montant de 200.000 € est prévu pour le renforcement de l'équipe de prospection aux USA et en Inde. Enfin, un montant de 110.000 € doit être prévu pour le démarrage de l'incubateur technologique à Charleroi pour les PECO. Il faut donc prévoir pour l'année 2012 un crédit d'utilisation provisionnel de **586 milliers d'euros sur l**e fonds de réserve 2008-2009 de l'AWEX – branche investissements étrangers.

**Réseau à l'étranger**

Trois bureaux à l'étranger sont gérés directement par l'entité Branche Investissements de Namur. Il s'agit des bureaux de Chicago, Tokyo et Shanghai. Ces bureaux conservent leurs spécificités propres à l'attrait d'investissements étrangers mais bénéficient de l'appui des services communs de l'Agence, notamment de la standardisation comptable et budgétaire.

Un montant de 145.000€ est réservé au titre de contribution aux frais de prospection de nos AEC dans le cadre de missions spécifiques pour détecter des projets d'investissement étrangers.

**Le budget du réseau à l'étranger s'élève à 895.000€.**

Celui-ci sert à la couverture des frais inhérents au fonctionnement du bureau :

- location des bureaux ;
- logement du personnel ;
- frais de personnel (salaires assistants, (excepté Tokyo, pour lequel la personne fait partie du staff de l'Agence)) ;
- frais liés à l'activité du personnel (indemnité de représentation, déplacements juridiction, subsistance et hôtellerie) ;
- frais liés au retour en Belgique et congé ;

- frais liés au bureau (téléphonie, frais postaux, fournitures et petit matériel de bureau, entretien…) ;
- l'activité des sites internet des postes ;
- les bases de données spécifiques;
- les dépenses inhérentes à l'utilisation de la technique du leasing pour l'acquisition de matériel informatique, de reprographie et de téléphonie ;
- les dépenses d'investissements (achat de mobilier, matériel de bureau…)

Les dépenses de fonctionnement de la représentation commerciale wallonne se font par prélèvement sur ce budget de fonctionnement dans les limites budgétaires prévues.

*

*  *

# AGENCE WALLONNE DES TELECOMMUNICATIONS

# PROJET DE BUDGET 2012 INITIAL

## I. TABLEAU DE SYNTHESE DES RECETTES ET DES DEPENSES

(en euros)

| Art.Budg. | | Budget 2012 |
|---|---|---|
| | | **Initial** |
| | **RECETTES** | |
| 40 | Recettes courantes | 3.923.500 |
| 41 | Recettes en capital | 0 |
| | **Recettes Totales** | **3.923.500** |
| | **DEPENSES** | |
| | **Titre I – Opérations courantes** | **3.957.500** |
| 50 | Paiement aux personnes | 2.798.780 |
| 51 | Locaux et matériels | 351.350 |
| 52 | Paiement à des tiers pour prestation et fourniture | 227.370 |
| 53 | Frais de mission et de réception | 91.000 |
| 54 | Communications | 64.000 |
| 55 | Collecte et traitement de données | 275.000 |
| 56 | Frais de promotion des TIC | 150.000 |
| | **Titre II – opérations de capital** | **86.000** |
| 57 | Mobilier et matériel roulant | 0 |
| 58 | Matériel informatique et de télécommunications | 50.000 |
| 59 | Logiciels informatique et de télécommunications | 36.000 |
| | | |
| 60 | Charges exceptionnelles | **0** |
| | **Dépenses Totales** | **4.043.500** |
| | **Report de l'exercice 2011 : 120.000 euros** | |
| | | |
| | | |
| | | |

## II. TABLEAU DES RECETTES ET DES DEPENSES PAR ARTICLE

(en euros)

| *Art. Budg.* | *SEC95* | *PCMN* | *Rubriques* | *Budget 2012* |
|---|---|---|---|---|
| | | | | *Initial* |
| 40 | 46,40 | 740 100 | Dotation de la Région wallonne | 3.116.000 |
| 40 | 46,40 | 740 200 | Indexation (Art. 6 § 1, contrat gestion) | |
| 40 | 46,40 | 740 300 | Dotation Creative Wallonia | 537.500 |
| 40 | 46,40 | 740 301 | Récupération frais C.W. | |
| 40 | 46,40 | 740 901 | Produits Occasionnels | |
| 40 | 46,40 | 740 902 | Annulation engagements antérieurs | |
| 40 | 16,20 | 740 903 | Participations à / programmes Européens | |
| 40 | 16,20 | 740 904 | Prestations / Conventions | 170.000 |
| 40 | 16,20 | 740 905 | Détachement du Personnel | |
| 40 | 16,20 | 740 906 | Subvention complémentaire | 100.000 |
| 40 | 16,20 | 740 999 | Plus-value sur réalisation d'actif | |
| 40 | 26,10 | 750 100 | Intérêts sur placements (créditeurs) | |
| 40 | 8,30 | 760 100 | Résultat budget. brut exercice précédent | |
| **Somme 40** | | **Recettes courantes** | | **3.923.500** |
| **Somme 41** | | **Recettes en capital** | | **0** |
| 50 | 11,31 | 612 040 | Indemnités, alloc. pour charges réelles | |
| 50 | 11,40 | 613 240 | Service social | 9.000 |
| 50 | 12,11 | 617 000 | Personnel intérimaire | |
| 50 | 12,11 | 618 100 | Indemnités & dépl. administrat. | 20.000 |
| 50 | 12,11 | 618 110 | Assurance administrateurs et dir. entrep | 2.000 |
| 50 | 12,11 | 618 120 | Cotisations sociales Mandataires publics | 4.500 |
| 50 | 12,11 | 618 200 | Indemnités & dépl. memb.com.scientifique | 10.000 |
| 50 | 12,11 | 618 300 | Indemnités et dép.membres comité Label | 4.500 |
| 50 | 11,11 | 620 100 | Rémunérations du personnel | 1.888.000 |
| 50 | 11,20 | 621 000 | Charges légis. sociale : part patronale | 618.400 |
| 50 | 11,20 | 621 600 | Administration des pensions | 32.500 |
| 50 | 11,20 | 622 000 | Charges soc. extra-lég :interv.patronale | 41.000 |
| 50 | 11,20 | 622 001 | Interventions personnelles TR | -8.000 |
| 50 | 11,20 | 623 000 | Charges légis. sociale : assurances | 34.000 |
| 50 | 11,20 | 623 100 | Domicile-lieu de travail TPC | 26.000 |
| 50 | 11,20 | 623 200 | Assurance salaire garanti | 9.000 |
| 50 | 11,11 | 626 000 | Provision pécule de vacance | 107.880 |
| 50 | 11,20 | 650 900 | Charges d'intérêts | |
| **Somme 50** | | **Paiement aux personnes** | | **2.798.780** |
| 51 | 12,22 | 610 000 | Loyers immeuble | 210.000 |
| 51 | 12,22 | 610 010 | Charges locatives - Entretien, rép, trav | 14.000 |
| 51 | 12,22 | 610 011 | Droits d'enregistrement bail Jambes | |
| 51 | 12,11 | 610 015 | Ateliers de démonstration de logiciels | |
| 51 | 12,11 | 611 010 | Entretien du matériel et des logiciels | 28.100 |
| 51 | 12,22 | 611 011 | Frais de surveillance immeuble | |
| 51 | 12,11 | 611 020 | Frais de fonctionnement des véh. de serv | 30.000 |
| 51 | 12,11 | 611 024 | logiciel de gestion et analyse | |
| 51 | 12,11 | 611 030 | Nettoyage des locaux | 29.000 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 51 | 12,11 | 611 040 | Déménagement | |
| 51 | 12,11 | 612 020 | Frais d'énergie, eaux, immondices... | 17.000 |
| 51 | 12,11 | 612 030 | Fournitures de bureau et logistique | 3.000 |
| 51 | 12,11 | 612 031 | Matériels et Logiciels TIC Non amortis. | 10.000 |
| 51 | 12,11 | 615 010 | Assurances vol, incendie et RC exploitat | 2.500 |
| 51 | 12,11 | 624 000 | Frais de cantine | 7.500 |
| 51 | 12,11 | 639 010 | Provision pour Risques et Charges | |
| 51 | 12,50 | 640 100 | Taxes et contributions fiscales | 250 |
| 51 | 12,50 | 640 200 | Différences de paiements | |
| **Somme 51** | | **Locaux et matériels** | | **351.350** |
| 52 | 12,11 | 613 200 | Consultations extérieures | 72.370 |
| 52 | 12,11 | 613 210 | Cabinet de comptabilité | 15.000 |
| 52 | 12,30 | 613 213 | Consultations externes | |
| 52 | 12,11 | 613 220 | Réviseur d'entreprise | 15.000 |
| 52 | 12,30 | 613 226 | Formation et documentation | 100.000 |
| 52 | 12,11 | 613 230 | Secrétariat social | 2.000 |
| 52 | 12,11 | 613 250 | Frais de nature réglementaire | 2.500 |
| 52 | 12,11 | 613 260 | Cabinet d'avocat | 0 |
| 52 | 12,11 | 654 000 | Frais bancaires | 500 |
| 52 | 12,11 | 657 000 | Différence sur paiements | |
| 52 | 12,11 | 670 000 | Précompte immobilier | 20.000 |
| **Somme 52** | | **Paiement à des tiers pour prestation et fourniture** | | **227.370** |
| 53 | 12,11 | 614 010 | Frais de mission/KM | 11.000 |
| 53 | 12,30 | 614 016 | Frais mission/réception en Belgique | 40.000 |
| 53 | 12,30 | 614 026 | Frais de mission/réception à l'étranger | 40.000 |
| **Somme 53** | | **Frais de mission et de réception** | | **91.000** |
| 54 | 12,11 | 612 010 | Poste, liaison télécom, Internet | 42.000 |
| 54 | 12,30 | 612 104 | Hébergement ou housing de l'exploitation | |
| 54 | 12,30 | 612 114 | Gestion environnement réseaux | |
| 54 | 12,40 | 612 124 | Bande passante internet | 22.000 |
| **Somme 54** | | **Communications** | | **64.000** |
| 55 | 12,30 | 615 024 | Acquisition données s. offre entreprises | 5.000 |
| 55 | 12,30 | 615 025 | Etudes de cas en sous-traitance | |
| 55 | 12,30 | 615 034 | Enquêtes demande pour les TIC | 270.000 |
| **Somme 55** | | **Collecte et traitement de données** | | **275.000** |
| 56 | 12,30 | 613 245 | Brochure de présentation de l'AWT | |
| 56 | 12,30 | 613 275 | Travaux graphiques | 40.000 |
| 56 | 12,30 | 613 285 | Site Web | |
| 56 | 12,30 | 613 295 | Traduction | 5.000 |
| 56 | 12,30 | 615 035 | Publicité | 15.000 |
| 56 | 12,30 | 615 505 | Participation événements externes | 30.000 |
| 56 | 12,30 | 615 515 | Promotion et Communication | 60.000 |
| **Somme 56** | | **Frais de promotion des TIC** | | **150.000** |
| 57 | 74,22 | 240 100 | Mobilier et matériel de bureau | 0 |
| 57 | 74,10 | 240 200 | Véhicules de service | |
| 57 | 74,22 | 240 405 | Matériel de stand | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 57 | 74,22 | 260 000 | Aménagements locaux loués | |
| **Somme 57** | | **Mobilier et matériel roulant** | | **0** |
| 58 | 74,22 | 240 300 | Matériel TIC | 50.000 |
| 58 | 74,22 | 240 306 | Matériel TIC | |
| **Somme 58** | | **Matériel informatique et de télécommunications** | | **50.000** |
| 59 | 74,22 | 211 004 | Achat logiciel gest. base données et doc | |
| 59 | 74,22 | 211 014 | Développements applicatifs, interfaces | |
| 59 | 74,22 | 211 024 | Achat logiciel gest.,analyse statistique | |
| 59 | 74,22 | 211 025 | Achats Logiciels pour site WEB | |
| 59 | 74,22 | 211 100 | Logiciel TIC | 36.000 |
| 59 | 74,22 | 211 106 | Logiciels TIC | |
| **Somme 59** | | **Logiciels informatique et de télécommunications** | | **36.000** |
| **Somme 60** | | **Charges exceptionnelles** | | **0** |

# AGENCE WALLONNE DES TELECOMMUNICATIONS

# PROJET DE BUDGET 2012 INITIAL

# PROGRAMME JUSTIFICATIF

## Programme de travail

Cette année 2012 devrait voir l'aboutissement des efforts déployés pour moderniser les services offerts sur le site de l'AWT.

Il est prévu un baromètre qui, comme chaque année, permettra d'analyser les usages des TIC par les citoyens et par les entreprises.

En 2012, s'y ajoutera un volet « communes » et un volet secteur TIC.

Le rôle d'expertise de l'AWT ne fait que s'accroitre et cela se traduit par un recours croissant aux services de l'AWT par les différents cabinets et administrations.

En ce qui concerne la promotion des usages auprès des PME, la position de référence en matière de TIC en Wallonie permettra de mieux coordonner les actions menées par les différents opérateurs.

Comme chaque année, les trois missions prévues au contrat de gestion (veille et observation, conseil et promotion des usages) seront dûment assumées.

Le budget 2012 prévoit, outre les missions traditionnelles, la mise en œuvre du plan Creative Wallonia qui nous est confiée et qui reprend à ce stade actuel :

- **Semaine de la Créativité** (300.000 €) : possibilités de formations ou d'activités créatives formelles, ou informelles dans le monde du travail ou du loisir, dans tous les domaines d'application, pour un large public (= Journées du patrimoine,)
- **Définition d'un cadre pour la promotion de projets de sensibilisation à la créativité.** Appel à projet pour un public large et généraliste

  En collaboration avec : ASE, AST, AWEX, FOREM, IFAPME…
- **Actions « coworking » et « groupes d'innovateurs »** :145.000 € dont 60.000 € pour un expert chargé de mettre en œuvre les actions ci-dessous :
  - Développement des projets de Hubs ;
  - Explication de la démarche auprès des communes et structures existantes ;
  - Entretien des contacts avec les structures existantes ;
  - Assurer le suivi des projets ;
  - Animation commune et individuelle des structures créées ;
  - Utilisation des technologies TIC au sein des espaces et dans leur animation ;
  - Création de liens avec les autres Hubs dans le monde ;
  - Création de liens avec le réseau des innovateurs
  - Animation journalière des groupes et du réseau d'innovateurs en utilisant la plateforme en ligne et en organisant divers évènements.

  L'AWT est chargée par ailleurs d'encourager la création de groupes d'innovateurs et de mettre en place une interface de ces groupes permettant la mise en réseau composée d'**une plateforme en ligne « réseau d'innovateurs** » qui identifiera les différents groupe par un système d'inscription et leur permettra de collaborer et de participer à l'animation virtuelle du réseau et d'**une structure de soutien** et de relais vers la base économique, technologique ou non-technologique.

- **Observatoire des tendances/Logiciel de traitement de l'info** (92.500 €)
  - Cartographie du potentiel innovant wallon – confiée à des experts
  - Encouragement et extension des bonnes pratiques
  - Ecosystèmes innovants et échanges de bonnes pratiques

En collaboration avec : AWEX (expert en relation internationales), ASE, AST, DEPA, FOREM, Pôles de compétitivité

Le point suivant n'est pas pris en compte dans le budget puisqu'il est encore sujet de discussion avec le cabinet de tutelle.

- **Mise en œuvre d'un dispositif participatif citoyen** (350.000 €) : Conception et déploiement d'un dispositif participatif visant à inclure le citoyen dans une démarche collaborative. « Cultiver la créativité ». Mesure de l'état d'esprit des Wallons par rapport à la créativité, démonstration des avantages de l'intelligence collective appliquée à l'innovation. Rédaction d'un cahier des charges visant à l'organisation de ce dispositif, en concertation et après benchmarking

# Commentaire des articles :

## I. Budget des recettes

### 40 Recettes

Le montant retenu en dehors de la dotation tient compte des conventions FSE de l'AWT dans le cadre de l'e-learning, des subventions qui devraient être accordées pour Creative Wallonia, d'une convention avec le Cabinet du Ministre Furlan et d'une subvention complémentaire de 100.000 € prévue dans le cadre d'une mission d'expertise pour le compte du SPW.

## II. Budget des dépenses

### 50 Paiement aux personnes

Le montant retenu tient compte d'un nombre de personnes occupées aujourd'hui à l'agence. Un engagement supplémentaire est prévu en 2011 dans le cadre de la mesure « Observatoire des tendances » de Creative Wallonia. Un autre engagement est nécessaire afin d'accomplir la mission d'expertise pour le SPW.

### 51 Locaux et matériels

Le montant retenu tient compte du loyer et des contrats d'entretien en cours.

### 52 Paiement à des tiers pour prestation et fourniture

Le recours à la sous-traitance dans le cadre des conventions diminue. En effet les conventions nécessitant de la sous-traitance ont très fortement décru.

### 53 Frais de mission et de réception

Ils sont revus à la hausse au vu des dépenses en 2011.L'AWT est en raison de la reconnaissance croissante de son expertise, de plus en plus sollicitée pour participer à des colloques ou séminaires.

### 54 Communications

Les frais de communications tiennent compte de l'expérience acquise en 2011 avec les nouveaux systèmes.

### 55 Collecte et traitement de données

Porte sur le coût de collecte de données des deux enquêtes désormais récurrentes : citoyens, entreprises.

**56 Frais de promotion des TIC**
Le budget est consacré pour 50% aux dirigeants de PME, 50% au grand public.

**57 Mobilier et matériel roulant**
Aucun achat n'est prévu.

**58 Matériel informatique et de télécommunications**
Le budget tient compte de la mise en place d'un serveur pour l'observatoire des tendances et du renouvellement du firewall .

**59 Logiciels informatique et de télécommunications**
Le budget tient compte des différents contrats de maintenance et des mises à jour à faire et de l'achat de logiciel pour l'observatoire des tendances..

## Equilibre budgétaire

Le budget 2012 est en mali de 120.000 € qui peuvent être couverts par l'excédent de l'exercice 2011.